

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

### Décisions :

- Mise à disposition du terrain synthétique n°5 de la Plaine des Jeux de Gerland, les jeudis 1er et 8 juin, mardi 13 juin et vendredi 30 juin 2017, de 10h30 à 12h30, au profit de l'organisme « Pôle Emploi – Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes », au titre de la saison sportive 2016/2017 ..... **Page 2112**
- Boutique du Musée de l'Imprimerie - Approbation de tarifs pour la vente de produits ..... **Page 2112**
- Mise à disposition du hall du Musée d'Art Contemporain à la société SHAM ..... **Page 2112**
- Bibliothèque Municipale de Lyon - Dons..... **Page 2113**
- Don de Mme Viatte ..... **Page 2113**
- Archives Municipales - Don ..... **Page 2114**

### Arrêtés municipaux :

- Désignation de Mme Anne-Laure Coutanson comme mandataire de certification ..... **Page 2114**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents..... **Page 2115 à 2117**
- Arrêté temporaire n°: 2017 C 7524 LDR/DB - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Société Serfim T.I.C. sur le territoire de la Ville de Lyon. .... **Page 2117 à 2118**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 2118 à 2157**
- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
  - Arrêtés individuels ..... **Page 2157 à 2158**
- Centre Communal d'action Sociale :
  - Arrêtés individuels ..... **Page 2158**

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis ..... **Page 2158**
- Enquête publique - Projet de réaménagement et d'extension du centre commercial de la Part-Dieu 3<sup>ème</sup> arrondissement, prévu par un permis de construire ..... **Page 2158**

- Droit des sols : déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage ..... **Page 2158 à 2166**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

## Mise à disposition du terrain synthétique n°5 de la Plaine des Jeux de Gerland, les jeudis 1er et 8 juin, mardi 13 juin et vendredi 30 juin 2017, de 10h30 à 12h30, au profit de l'organisme « Pôle Emploi – Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes », au titre de la saison sportive 2016/2017 (Direction des Sports)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2014, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, et déléguant à Monsieur Yann Cucherat les compétences en matière de sports ;

Vu la demande de l'organisme « Pôle Emploi - Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes » d'utiliser un terrain de la Plaine des Jeux de Gerland afin d'organiser une rencontre de football au cours de la saison sportive 2016/2017 ;

Considérant que la réponse favorable à cette demande nécessite la définition de tarifs de mise à disposition de ces salles municipales, permettant le calcul de la redevance d'occupation afférente,

Décide :

Article Premier. - Est autorisée la mise à disposition du terrain synthétique n°5 de la Plaine des Jeux de Gerland, les jeudis 1<sup>er</sup> et 8 juin, mardi 13 juin et vendredi 30 juin 2017, de 10h30 à 12h30, au profit de l'organisme « Pôle Emploi – Direction Régionale Auvergne-Rhône-Alpes », au titre de la saison sportive 2016/2017.

Art. 2. - La redevance d'occupation afférente s'élève à 400 euros nets.

Art. 3. - Le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois de sa notification et par les tiers dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 10 mai 2017

Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Yann CUCHERAT

## Boutique du Musée de l'Imprimerie - Approbation de tarifs pour la vente de produits (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 4 avril 2014 donnant au titre de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire de fixer les tarifs de produits dérivés aux activités des établissements culturels,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de vente de produits, au musée de l'Imprimerie,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier - D'autoriser Monsieur le Directeur des musées Gadagne à mettre en vente les produits suivants :

Description du produit	Exposition	Quantité	Prix unitaire public en €
Affiches 40 x 60	Bande dessinée au musée de l'Imprimerie	200	3 €
Affiches 120 x 176		40	9 €

Art. 2.- M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 19 mai 2017

Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Georges KEPENEKIAN

## Mise à disposition du hall du Musée d'Art Contemporain à la société SHAM (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 5° du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu la délibération n° 2013/5614 du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces au Musée d'Art Contemporain,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée d'Art Contemporain, situé 81 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon référencé comme ensemble immobilier n°6087,

Considérant la demande de la société SHAM, 18 rue Edouard Rochet 69372 Lyon Cedex 08 d'organiser une soirée privée dans le hall du Musée d'Art Contemporain le jeudi 15 juin 2017 à partir de 18 heures,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de la société Sham pour une durée de 6 heures, le 15 juin 2017, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de deux mille cinq cents euros HT.

Article 2 - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 19 mai 2017

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint Délégué,*

Georges KEPENEKIAN

---

**Bibliothèque Municipale de Lyon - Dons de Jean-Daniel Candaux, Jean-Michel Noailly, de la bibliothèque du Centre de Sèvres à Paris, Jacques Polain, Annie Dufour et Didier Herbaut, la bibliothèque de Genève, Mischa Vetere, Jean-Claude Béal, Laurent Long, Myriam Basset** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 avril 2014 donnant au titre de l'article 2122-22-9e du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu les propositions de dons gratuits, faites à la Bibliothèque de la Ville de Lyon de Mesdames Dufour, Basset, Messieurs Candaux, Noailly, Polain, Herbaut, Béal, Long, Vetere, de la bibliothèque du Centre de Sèvres à Paris et la bibliothèque de Genève,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à Monsieur Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier. - d'accepter les dons à titre gratuit de :

- Jean-Daniel Candaux, de 15 psaumes, recueils de psaumes et autres ouvrages religieux complétant la collection Candaux. Editions de 1976 à 1900.

- Jean-Michel Noailly, de deux livres imprimés (J. Croiset, Exercices de piété, Lyon, Bruyset, 1763 ; H. Grazzera, Veilles de Saint-Augustin, Paris, Le Normant, 1814).

- Bibliothèque du Centre de Sèvres à Paris, d'un livre imprimé : Nadasi, Johannes, Annus dieorum memorabilium Societatis Jesu, sive Commentarius quotidianae virtutis, notabilem unius vel plurium in Societate vita functorum, virtute quapiam insignium memoriam in mensis diesque quibus obiere partite distributam complexus, Anvers : Jacobum Meursi.

- Jacques Polain, de 2 livres imprimés (Euler, Leonhard, Lettres à une princesse d'Allemagne, Paris, 1812 ; Saint Prosper, Antoine-Jean Cassé de, L'Observateur au 19<sup>ème</sup> siècle ou de l'homme dans ses rapports moraux, Paris 1832) et d'un manuscrit (Fierlant, Paul, Sur l'histoire de la littérature française).

- Annie Dufour et Didier Herbaut, d'un livre imprimé (Ovide, Fables choisies. Lyon : Rusand, 1816).

- Bibliothèque de Genève, d'un livre (Theses ex Physica. Lyon : Amati Delaroche, 1770. Tableau des thèses de physique soutenues au séminaire Saint-Irénée de Lyon en 1770).

- Mischa Vetere, de documents manuscrits et graphiques divers.

- Jean-Claude Béal de 14 ouvrages de médecine et de pharmacie vétérinaire.

- Laurent Long, de 20 ouvrages de stratégie, d'histoire ou traitant de questions de genre et d'homosexualité.

- Myriam Basset, d'une collection de Collection de papiers marbrés de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et du XX<sup>ème</sup> siècle.

Chacun grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de un euro symbolique.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la notification à chacun des donateurs.

Fait à Lyon, le 19 mai 2017

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint Délégué,*

Richard BRUMM

---

**Don de Mme Viatte née Ducaroy** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges »,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gratuit, de Madame Viatte Catherine née Ducaroy demeurant au 27 avenue général Leclerc 69 100 Villeurbanne, faite aux Archives municipales de la Ville de Lyon,

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Madame Viatte née Ducaroy,

Vu l'arrêté du Maire du 26 août 2016, déléguant à Monsieur Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don, ensemble de dessins d'ameublement sur calque et sur papier, au crayon et à la plume d'André Ducaroy, créateur de la maison Chaleyssin à Lyon entre 1923 et 1937, à titre gracieux de Mme Viatte née Ducaroy, grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon

Art. 2. - de signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 23 mai 2017

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint Délégué,*

Richard BRUMM

---

### **Archives Municipales - Don à titre gracieux de l'association des amis des archives** (Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du Code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges »,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite au service des archives municipales de la Ville de Lyon en date du 15 septembre 2016, par l'association des amis des archives, demeurant 1, place des archives 69 002 Lyon,

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'association prononçant sa liquidation et décidant de l'affectation de son patrimoine,

Vu le récépissé de déclaration de dissolution de l'association référencée W691090865 délivré par la Préfecture du Rhône en date du 11 avril 2017,

Vu l'arrêté du Maire du 26 août 2016 déléguant à Monsieur Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don à titre gracieux grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, de l'association des amis des archives, constitué de la façon suivante :

- Une somme en numéraire issue de deux comptes bancaires détenus par l'association, soit un compte courant (numéro 13825-00200 08002522228 – 79) pour la somme de 452 euros et un compte livret A (numéro 13825 00200 00093965112 -77) pour la somme de 499,63 tous deux détenus à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

- Un ensemble de cartes et plans estimé à l'euro symbolique.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 23 mai 2017

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint Délégué,*

Richard BRUMM

---

### **Désignation de Mme Anne-Laure Coutanson comme mandataire de certification** (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des Assemblées)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-27 relatif aux délégations de signature ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de désigner Mme Anne-Laure Coutanson, Directrice des Assemblées, comme mandataire de gestion des certificats électroniques dans le périmètre de la Direction des Assemblées de la Ville de Lyon ;

Arrête :

Article Premier - Mme Anne-Laure Coutanson, Directrice des Assemblées, est désignée pour être mandataire de gestion des certificats électroniques dans le périmètre de la Direction des Assemblées de la Ville de Lyon auprès de toute autorité de certification agréée par l'Etat et référencée par la Ville de Lyon. Elle est de ce fait autorisée à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art. 3. – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 7 juin 2017

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

**Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents** (Délégation Générale au Développement Urbain  
- Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33648	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la place Général Leclerc à Lyon 6ème (circulation)</b>	A l'intersection de la place Général Leclerc (6) et du boulevard des Belges (6), les cycles circulant depuis le passage piéton de l'avenue des Belges (6) en direction de la place Général Leclerc (6) au droit de la voie réservée aux véhicules de transports en commun dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	30/05/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33649	<b>Cédez le passage cycles à l'intersection de la place Général Leclerc et du boulevard des Belges à Lyon 6ème (circulation)</b>	A l'intersection de la place Général Leclerc (6) et du boulevard des Belges (6), les cycles circulant depuis la place Général Leclerc (6) au droit de la voie réservée aux véhicules de transports en commun dans le sens Nord/Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	30/05/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33622	<b>Stationnement réservé rue Villeroy à Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Villeroy (3), côté Nord, à l'Est de la rue Marignan, sur 5 m (5 arceaux). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la route.	29/05/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33630	<b>Stationnement réservé rue Pierre Bourdan à Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les deux roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé rue Pierre Bourdan (3), côté Ouest, au Nord de la rue Villeroy. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/05/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33647	<b>Abrogation de stationnement rue Amédée Bonnet Lyon 6ème (stationnement)</b>	Considérant le déménagement du Consulat de Madagascar ne nécessitant plus de fait de l'emplacement réservé, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2013RP28850 du 18 septembre 2013 portant sur la mesure de stationnement réservé.	29/05/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33600	<b>Réglementation d'arrêt rue St Lazare Lyon 7ème (stationnement)</b>	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 6h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Saint-Lazare (7), côté Ouest, sur 15 mètres, entre le n° 2 et le n° 4. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la route.	30/05/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33626	<b>Stationnement réservé avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé 50 avenue Sidoine Apollinaire (9) (parking de la piscine de Vaise). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/05/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33627	<b>Interdiction d'arrêt avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème (stationnement)</b>	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits 50 avenue Sidoine Apollinaire (9) (parking de la piscine de Vaise), sur 20 mètres, à l'angle Nord-Ouest du bâtiment. Toutes ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et d'incendie. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/05/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33628	<b>Interdiction d'arrêt avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème (stationnement)</b>	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits 50 avenue Sidoine Apollinaire (9) (parking de la piscine de Vaise), à l'angle Sud-Ouest du bâtiment. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/05/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33629	<b>Interdiction d'arrêt avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème (stationnement)</b>	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits au n° 50 avenue Sidoine Apollinaire (9) (parking de la piscine de Vaise), contre-allée Nord et Sud, sur 40 mètres. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de transport public de voyageurs. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	30/05/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33582	<b>Voie cyclable rue Sœur Bouvier Lyon 5ème (circulation)</b>	Il est créé une bande cyclable, dans le sens de la circulation réservée exclusivement à la circulation des cycles à deux ou trois roues, rue Sœur Bouvier (5), côté Ouest, entre un point situé face au n° 27 jusqu'à la limite communale.	01/06/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33585	<b>Sens interdit (ou sens unique) rue Edith Piaf à Lyon 9ème (circulation)</b>	Un sens unique est institué rue Edith Piaf (9), dans le sens Sud-Nord.	01/06/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33586	<b>Sens interdit (ou sens unique) rue Victor Muhlstein à Lyon 9ème (circulation)</b>	Un sens unique est institué rue Victor Muhlstein (9), dans le sens Sud-Nord.	01/06/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33587	<b>Réglementation des doubles sens cyclistes rue Victor Muhlstein à Lyon 9ème (circulation)</b>	Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable) sur la rue Victor Muhlstein (9).	01/06/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33588	<b>Réglementation des doubles sens cyclistes rue Edith Piaf à Lyon 9ème (circulation)</b>	Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable) sur la rue Edith Piaf (9).	01/06/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33589	<b>Sens interdit (ou sens unique) rue Mouloudji à Lyon 9ème (circulation)</b>	Un sens unique est institué rue Mouloudji (9), sens Ouest-Est.	01/06/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33590	<b>Réglementation des double sens cyclistes rue Mouloudji à Lyon 9ème (circulation)</b>	Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable) sur la rue Mouloudji (9).	01/06/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33591	<b>Cédez le passage à l'intersection de la rue Marcel Cerdan et rue Victor Muhlstein à Lyon 9ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Marcel Cerdan (9) et de la rue Victor Muhlstein (9), les cycles circulant rue Victor Muhlstein (9) dans le sens Sud-Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	01/06/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33593	<b>Cédez le passage à l'intersection de la rue Edith Piaf et rue Mouloudji à Lyon 9ème (circulation)</b>	A l'intersection de la rue Edith Piaf (9) et de la rue Mouloudji (9), les cycles circulant rue Edith Piaf (9) dans le sens Nord-Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	01/06/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33652	<b>Interdiction d'arrêt rue de l'Est à Lyon 3ème (stationnement)</b>	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits rue de l'Est (3), au sud de l'ancienne voie ferrée du Chemin de fer de l'Est lyonnais, sur les emplacements situés à l'Est de l'aire de retournement. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	01/06/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33620	<b>Stationnement réservé rue Esquirol Lyon 3ème (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Villeroy (3), côté Nord, à l'Est de la rue Marignan, sur 5 m (5 arceaux). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la route.	02/06/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

**Arrêté temporaire n° 2017 C 7524 LDR/DB - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Société Serfim T.I.C. sur le territoire de la Ville de Lyon.** (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3642-2, les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire

Vu Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1<sup>er</sup>, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2013 C 16384 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu la demande de la Société Serfim T.I.C. ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des interventions dans des chambres de réseaux de télécommunication, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Serfim T.I.C. assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 01 juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2015, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant :

- dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 72 heures et une longueur de 15 m au droit des chambres de réseaux de télécommunication.

Art. 2 - A partir du 01 juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2015, les véhicules d'intervention de l'entreprise Serfim T.I.C. sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

Sur les axes à forte affluence, le demandeur devra respecter les horaires des chantiers prescrits par l'arrêté municipal n° 2013 C 16384, article 3.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du Code de la Route et à toutes injonctions des forces de Police municipale ou nationale.

Art. 3. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 72 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 9. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 10. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de Police, ou un emplacement dédié à un marché forain aux heures dudit marché ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 11. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du Gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mis en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces derniers ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 12. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 13. - Lorsque le stationnement est interdit sur une zone réservée à l'auto-partage, le poseur devra prévenir la société gestionnaire de ces véhicules 3 jours avant le début des travaux.

Art. 14. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 15. - La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 16. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 17. - Le présent arrêté vaut autorisation de travail de nuit. Cette autorisation de travail de nuit est donnée à titre exceptionnel pour la période définie à l'article 1. L'entreprise chargée des travaux devra prendre toutes les précautions utiles, afin que les nuisances sonores ne troublent pas, dans la mesure du possible, la tranquillité des habitants. Seuls les engins homologués par arrêtés ministériels devront être utilisés.

Art. 18. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur qui devra signaler à l'OTEP la bonne mise en place des panneaux au minimum 3 jours ouvrés avant la date d'application de l'interdiction.

Art. 19. - La signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Pierre ABADIE, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon. Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

### Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7245	Sytral et les entreprises adjudicataires du marché Dévoisement de réseaux de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une modification des règles de circulation dans le cadre des travaux du Tramway T6	le tourne à gauche sera autorisé	Rue Challemel Lacour	sens Est/Sud, au débouché sur la rue St Jean de Dieu	A partir du mercredi 31 mai 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017	
				Rue Saint Jean de Dieu	sens Sud/Ouest, au débouché sur la rue Challemel Lacour		
7246	La Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Seignemartin	entre la rue Auguste Pinton et la rue Thomas Blanchet	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 17h à 23h30	
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 23h30 à 4h	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			des deux côtés de la chaussée, entre la rue Auguste Pinton et la rue Thomas Blanchet	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 23h30 à 4h
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			au débouché de la rue Auguste Pinton	
7247	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Neuve	entre la rue de la République et la rue de la Bourse	Le mardi 6 juin 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite				
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée				sur 10 m, au droit du n° 19
7248	La Société Making Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue pendant les prises de vues	Rue Henri Ferré		Le jeudi 8 juin 2017, de 9h à 13h	
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Jeanne Hachette	partie comprise entre la rue Général Mouton Duvernet et le n° 34 rue Jeanne Hachette	Le mardi 6 juin 2017, de 9h à 13h	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7248	La Société Making Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue pendant les prises de vues	<b>Quai Saint Vincent</b>	contre-allée située entre les n° 14 et 18	Le vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place du Port Neuville</b>	au droit des n° 21 à 25	A partir du jeudi 8 juin 2017, 6h, jusqu'au vendredi 9 juin 2017, 20h
				<b>Quai Saint Vincent</b>	au droit des n° 14 à 18	
				<b>Rue Jeanne Hachette</b>	des 2 côtés de la rue, partie comprise entre le n° 26 et la rue Général Mouton Duvernet	A partir du lundi 5 juin 2017, 21h, jusqu'au mardi 6 juin 2017, 15h
				<b>Rue Pernon</b>	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 27 à 33	A partir du mercredi 7 juin 2017, 18h, jusqu'au jeudi 8 juin 2017, 15h
				<b>Rue Henri Ferré</b>	au droit des n° 1 à 11	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Vincent</b>	au droit des n° 19 à 20 et au droit des n° 21 à 25 (le long du quai)	A partir du jeudi 8 juin 2017, 6h, jusqu'au vendredi 9 juin 2017, 20h			
7249	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Général Eisenhower</b>	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit de la voie d'accès aux n° 9/11 sur 3 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 31	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située en face du n°2	
					sur 3 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n°31 sur 3 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 31	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
	sur 3 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située en face du n°2					
7250	Association Offisa 6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défi sportif	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Vendôme</b>	contre-allée Est, sens Sud / Nord, entre la rue Vauban et la place Edgar Quinet	Le samedi 24 juin 2017, de 7h à 19h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7250	Association Offisa 6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défi sportif	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Edgar Quinet</b>	chaussée Sud, entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	Le samedi 24 juin 2017, de 7h à 19h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Sud, des deux côtés entre le rue Vendôme et la rue de Créqui	
			une animation sera autorisée	<b>Rue Vendôme</b>	contre-allée Est, des deux côtés entre la rue Vauban et la place Edgar Quinet (le long du stade Edgar Quinet)	Le samedi 24 juin 2017, de 10h30 à 17h
					contre-allée entre la rue Vauban et la place Edgar Quinet	
7251	Entreprise Ceddia Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 25 m au droit du n° 299	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au jeudi 6 juillet 2017
7252	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Gerbe</b>	sur 15 m, en face du n° 4	Les mardi 6 juin 2017 et mercredi 7 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m en face du n° 4	
7253	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ERDF	la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable	<b>Rue de Condé</b>	sur 30 m, au droit du n° 23	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 23	
7254	Entreprise Mickaël Baquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 154	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7255	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Guiraud	<b>Rue Simone de Beauvoir</b>	trottoir Ouest, au droit du n° 9	Le mercredi 7 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 9	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7256	Association Lyon Pesd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri Gorjus</b>	sur 50 m côté impair, au droit du n° 33 (devant l'entrée du parc Popy après la place GIG)	Le samedi 24 juin 2017, de 8h à 14h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7257	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Vauban</b>	au carrefour avec l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 5 juin 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Vitton</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 8h à 17h
				<b>Rue des Aqueducs</b>	en face de la façade du n° 55	Les lundi 5 juin 2017 et mardi 6 juin 2017, de 7h30 à 17h30
				<b>Rue du Bât d'Argent</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 25	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 8h à 17h
7258	L'association musicale Crescendo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête d'été	des animations musicales seront autorisées	<b>Rue Cuvier</b>	face au n° 47/49	Le samedi 24 juin 2017, de 16h30 à 21h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	Le samedi 24 juin 2017, de 16h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés, entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	Le samedi 24 juin 2017, de 8h à 21h
7259	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Place Bellecour</b>	trottoir Est, sur 20 m au Sud de la rue de la Barre	Le vendredi 2 juin 2017, de 7h30 à 17h
7260	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise MLTM au droit du véhicule de levage et des camions d'approvisionnement du chantier	<b>Allée d'Italie</b>	(sur la place)	Le jeudi 1 juin 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules de l'entreprise MLTM sera autorisée à circuler sur la voie piétonne		(sur la place) l'accès à la place sera autorisé par la rue de Saint Cloud	
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de levage et un camion d'approvisionnement du chantier		(sur la place)	
7261	Entreprise Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Béguin</b>	côté pair, entre la rue Batonnier Jacquier et la rue Rachais	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
7262	La Mjc Vieux Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de quartier	des animations seront autorisées	<b>Place Saint Jean</b>	(installation dès 8h)	A partir du samedi 24 juin 2017, 16h, jusqu'au dimanche 25 juin 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		(sauf emplacements Police)	A partir du samedi 24 juin 2017, 8h, jusqu'au dimanche 25 juin 2017, 1h
				<b>Rue de la Brèche</b>		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7263	Etablissement Le Food Market	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	des animations seront autorisées	<b>Place Saint Louis</b>		Le samedi 24 juin 2017, de 12h à 21h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Saint Louis</b>	côté Est, entre la rue du Béguin et la contre-allée Nord de la place Saint Louis	Le samedi 24 juin 2017, de 8h à 22h
				<b>Rue de la Madeleine</b>		
			<b>Rue Claude Boyer</b>	côté Ouest, entre la rue du Béguin et la contre-allée Nord de la place Saint Louis		
7264	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place de Montréal</b>	sur l'ensemble de la place	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7265	L'école de musique Léthé Musicale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation au parc de la mairie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Edmond Locard</b>	côté Parc, de l'avenue du Point du Jour au portail d'entrée de la Mairie du 5 <sup>ème</sup>	A partir du samedi 24 juin 2017, 9h, jusqu'au dimanche 25 juin 2017, 22h
7266	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Raulin</b>	sur 40 m, de part et d'autre du n° 35	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mardi 13 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m de part et d'autre du n° 35	
7267	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Cuirassiers</b>	sur 20 m, au Sud de la rue Docteur Bouchut	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Docteur Bouchut</b>	sur 20 m, à l'Ouest de la rue des Cuirassiers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Cuirassiers</b>	des deux côtés, sur 20 m au Sud de la rue Docteur Bouchut	
7268	L'association Body Art Athlètes de rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Challenger Body Art	des animations seront autorisées	<b>Quai Claude Bernard</b>	sur le bas-port à hauteur du n° 20	Le samedi 24 juin 2017, de 8h à 22h
7269	Comité Lyon Automobile	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une exposition de véhicules d'un concours d'élégance automobile	l'accès et le stationnement de véhicules anciens seront autorisés	<b>Esplanade Raymond Barre</b>		Le samedi 24 juin 2017, de 16h à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7270	La Maison de l'enfance du 7ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la tenue d'un vide-greniers sera autorisée	<b>Place Jean Macé</b>		Le dimanche 25 juin 2017, de 6h30 à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Est du n° 4 au n° 11 des deux côtés et chaussée Nord côté Sud au droit de la place entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jaboulay	Le dimanche 25 juin 2017, de 6h à 19h
7271	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Rockefeller</b>	bretelle de tourne à droite, reliant le boulevard Pinel dans le sens Ouest/Sud	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 9h à 16h30
7272	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Franklin</b>	sur 15 m, au droit du n° 14	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Laurencin</b>		A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 7 juin 2017
7273	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseau d'éclairage public (remplacement candélabre)	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Ypres</b>	partie comprise entre le quai Joseph Gillet et l'impasse d'Ypres	Le mercredi 7 juin 2017, de 9h à 16h
7274	Monsieur Nicolas Gallmann	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 245	Le mercredi 7 juin 2017
7275	Entreprise E Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jouffroy d'Abbans</b>	côté impair, sur 8 m au droit du n° 1	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au samedi 8 juillet 2017
7276	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Professeur Zimmernann</b>	trottoir Ouest, entre rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	Le jeudi 8 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7277	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 23 bis	Le vendredi 9 juin 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7278	Entreprise Meric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une roulotte de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur 5 m au droit du n° 30	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au samedi 1 juillet 2017
7279	Entreprise Les Carrés Blancs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 112	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mardi 13 juin 2017, de 7h à 19h
					sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 112	A partir du mercredi 14 juin 2017 jusqu'au lundi 3 juillet 2017
7280	Monsieur Michel Sauvet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Leclerc</b>	côté Est sur 15 m au droit du n° 6	Le mardi 6 juin 2017
7281	Entreprise Sare Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 203	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au jeudi 6 juillet 2017
7282	Organisme Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	l'installation d'un barnum 3x3 ainsi que le stationnement d'un camion collecte seront autorisés	<b>Place Jean Macé</b>		Le samedi 24 juin 2017, de 8h30 à 14h
			l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée	<b>Place Mazagran</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jangot</b>	en face du n°13 sur 2 emplacements	Le samedi 24 juin 2017, de 8h à 14h
7283	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Pinel</b>	sens Nord/Sud, entre la rue Baudrand et la rue Cortelain	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7284	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une roulotte de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Thomassin</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 26	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 5 juillet 2017
7285	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masséna</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 120	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au mardi 20 juin 2017
7286	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Garibaldi</b>	partie comprise entre le boulevard des Belges et la rue Duquesne	Le jeudi 8 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le boulevard des Belges et la rue Duquesne	Le jeudi 8 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7287	Le Comité bouliste départemental du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	le stationnement d'un véhicule immatriculé EA 353 GV sera autorisé	<b>Place Bellecour</b>	dans un périmètre barriéré réservé à l'organisation	A partir du vendredi 2 juin 2017 jusqu'au lundi 5 juin 2017
			le stationnement de 2 véhicules immatriculés CR 818 PY et EB 108 QE sera autorisé			Le vendredi 2 juin 2017, de 9h à 20h
7288	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Laënnec</b>	sur 100 m, à l'Ouest du boulevard Pinel	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 100 m, à l'Ouest du boulevard Pinel	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour des engins de chantier	<b>Boulevard Pinel</b>	trottoir Ouest, sur 200 m au Nord de la rue Laënnec	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Laënnec</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 100 m à l'Ouest du boulevard Pinel	
7289	Entreprise Moderne Charpente Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur chaussée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Dumont</b>	trottoir Sud, partie comprise entre le n° 5 et le n° 11	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au lundi 31 juillet 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés		côté pair (Nord), sur 35 m Nord de l'immeuble situé au n° 10 et l'immeuble situé au n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7290	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'une antenne relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Denfert Rochereau</b>	entre la rue Grataloup et le n° 23	Le lundi 12 juin 2017, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m entre la rue Grataloup et le n° 23	Le lundi 12 juin 2017, de 7h30 à 18h
7291	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur antenne relais	la circulation des piétons sera interdite	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	contre-allée Nord, trottoir Nord, sur 30 m entre la place de la Croix Rousse et le n° 159	Le lundi 12 juin 2017, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		contre-allée Nord, sens Est/Ouest, partie comprise entre la place de la Croix Rousse et la rue de la Terrasse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée Nord, des deux côtés de la chaussée, sur 30 m entre la place de la Croix Rousse et le n° 159	
7292	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour démolition	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Béranger</b>	partie comprise, entre la rue des Emeraudes et le cours Vitton	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue des Emeraudes	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7293	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint Antoine</b>	trottoir pair, entre le n° 48 bis et le n° 50 bis	Les lundi 12 juin 2017 et mardi 13 juin 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Baraban et les limites de la commune de Villeurbanne	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre la rue du Milieu et la rue de la Convention	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Baraban	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
7294	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise d'un affaissement suite à la réalisation d'un fonçage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Charlemagne</b>	sur 20 m, de part et d'autre du Passage Panama	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017
7295	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable	<b>Rue Franklin</b>	sens Ouest/Est, sur 30 m au droit du n° 48	Le lundi 12 juin 2017, de 7h30 à 18h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 48	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 35 m au droit du n° 48	
7296	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Denfert Rochereau</b>	sur 15 m de part et d'autre du n° 9 et 11, point lumineux n° 2130006	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Ouest), sur 15 m de part et d'autre du n° 9 et 11, point lumineux n° 2130006	
7297	Entreprise Coté Ouest Immobilier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une inspection vidéo de toiture et de façade	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Charles de Gaulle</b>	dans un périmètre balisé et tenu par le demandeur, situé dans une zone piétonne sur une bande de 20 m à l'Est de la Salle 3000	A partir du vendredi 2 juin 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017, de 7h à 9h30
7298	Entreprise Sogea Ra et agence Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en sous station SYTRAL	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Boulevard Jules Favre</b>	sur trottoir, sur 10 m au Sud de la place Jules Ferry (emprise chantier sous station SYTRAL)	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 11 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lalande</b>	côté Ouest (pair), sur 20 m entre la rue de la Viabert et le n° 3	
7299	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Montée des Epies</b>	au droit de la zone de travaux	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Saint Georges</b>	sur 20 m des 2 côtés de la chaussée de part et d'autre de la montée des Epies	
				<b>Montée des Epies</b>	des deux côtés de la chaussée	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7300	Entreprise Making Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	<b>Pont Robert Schuman</b>	dans les 2 sens	Le lundi 5 juin 2017, de 11h à 12h
7301	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus le stationnement des véhicules sera interdit gênant un autre couloir Bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 30 m, au droit du n° 241 sur 15 m, au droit du n° 241 côté pair, sur 30 m en face du n° 241 sur 40 m, au droit du n° 241	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 9h à 16h
7302	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	contre-allée Ouest, entre la rue Paul Bert et la rue des Rancy	A partir du vendredi 2 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 9h à 16h
7303	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	<b>Rue Docteur Bouchut</b>	trottoir Nord, entre la rue Garibaldi et la rue du Lac	A partir du samedi 3 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7304	Débarras Service/Arcadie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	Les mardi 6 juin 2017 et mercredi 7 juin 2017
7305	Lugis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Plat</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	Le mercredi 7 juin 2017
7306	Entreprise 3 M Medeiros Mendes Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 10 m, au droit du n° 70	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017
7307	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite dans la voie bus un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	dans les deux sens sur 30 m au droit de la rue Rabelais sens Nord/Sud, sur 30 m au droit de la rue Rabelais sens Nord/Sud, sur 30 m au droit de la rue Rabelais	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au lundi 12 juin 2017, de 9h à 16h
7308	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	la circulation des cycles sera interdite	<b>Place Maréchal Lyautey</b>	dans les deux sens de circulation de la piste cyclable Ouest, partie comprise entre le pont Morand et le candélabre n° 4555 47	A partir du mardi 6 juin 2017, 7h, jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7308	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Quai de Serbie</b>	quai haut sur la promenade, en face des n° 13 à n° 14	A partir du mardi 6 juin 2017, 7h, jusqu'au jeudi 13 juillet 2017, 17h
				<b>Place Maréchal Lyautey</b>	au Sud/Ouest, Base Vie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai de Serbie</b>	côté Rhône, sur 40 m en face des n° 13 à n° 14	
			les cycles auront l'obligation de mettre pied à terre	<b>Place Maréchal Lyautey</b>	côté Nord, entre le quai de Serbie et la rue Godfrey sur trottoir, au droit de l'emprise de chantier située au droit du point lumineux n° 4555 47	
7309	L' Association Lyon Côté Croix Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération Croix Rousse en fête	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sur le terre plein situé entre le Boulevard de la Croix Rousse et la rue Bely	Le samedi 10 juin 2017, de 8h à 20h
7310	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Suchet</b>	entre la rue Smith et la rue Seguin	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Smith et la rue Seguin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Smith et la rue Seguin	
7311	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Général Mouton Duvernet</b>	sur 30 m, au Sud de la rue Paul Bert	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 9h à 16h
7312	Sytral et des entreprises adjudicataires du marché Dévoisement de réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiements et préparations des travaux de la plateforme du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les pistes et bandes cyclables au droit des emprises de chantier	<b>Rue Challemel Lacour</b>	sens Est/Ouest et sens Ouest/Est, entre la rue de Gerland et la route de Vienne	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'avancée du chantier à l'intérieur des sites propres		entre la rue de Gerland et la route de Vienne	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Sud ou chaussée Nord, entre la rue de Gerland et la route de Vienne	
			la circulation des véhicules sera interdite en alternance			
			la circulation des véhicules sera organisée à double sens en alternance, en fonction des emprises de chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue de Gerland et la route de Vienne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Gerland et la route de Vienne	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7313	Entreprise Le Fil Conducteur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Royale</b>	sur 15 m, au droit du n° 5	A partir du mercredi 7 juin 2017, 7h, jusqu'au vendredi 9 juin 2017, 19h
7314	Association Woy Club	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Quinet en Fête	une manifestation sera autorisée	<b>Place Edgar Quinet</b>		Le dimanche 25 juin 2017, de 14h à 22h
7315	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans des chambres Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	entre le n° 18 et le n° 20 b côté pair, entre le n° 18 et le n° 20 b	Les mercredi 7 juin 2017 et jeudi 8 juin 2017, de 7h30 à 16h30
7316	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Centre d'échange Perrache</b>	voûte Est, sens Sud/Nord	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7317	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Audibert et Laviotte</b>	entre le n° 99 et n° 101 côté impair, entre le n° 99 et n° 101	A partir du vendredi 2 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017
7318	Entreprise Mancipoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de fourreaux sous chaussée et percussions de chambres pour le compte de la fibre optique dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite la circulation générale s'effectuera à double sens la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Challemel Lacour</b>	chaussée Nord, entre la rue Gerland et le boulevard de l'Artillerie chaussée Sud, entre la rue Gerland et le boulevard de l'Artillerie chaussée Nord, entre la rue Gerland et le boulevard de l'Artillerie chaussée Sud, côté Sud, entre la rue Gerland et le boulevard de l'Artillerie	A partir du vendredi 2 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7319	Comité du Rhône et la Métropole de Lyon - Section ski nautique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation journée Baby Ski	l'accès de véhicules techniques sera autorisé	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur le bas-port	Le dimanche 25 juin 2017, de 7h à 9h Le dimanche 25 juin 2017, de 18h à 19h
7320	Madame Donzel Pascale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b> <b>Rue Ney</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 20 des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 105	Le dimanche 11 juin 2017, de 8h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7321	Entreprise Gilbert Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Rue de la République</b>	sur le trottoir impair au Nord de la rue de l'Arbre Sec sauf le dimanche sur le trottoir situé au droit du n° 3	A partir du samedi 3 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017, de 7h à 17h
7322	L'Université Lyon 3	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du rendez vous annuel de l'Institut Télémaque	le stationnement d'un autocar sera autorisé	<b>Rue Professeur Rollet</b>	au droit du n° 16	Le mardi 6 juin 2017, de 14h à 21h
7323	Association Le Prisme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de pétanque	l'organisation d'un tournoi de pétanque sera autorisée	<b>Place Maréchal Lyautey</b>		Le lundi 26 juin 2017, de 18h à 22h
7324	Entreprise C 2 D G	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Charmettes</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au droit du n° 113	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017
7325	Entreprise Amacc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de TLMD	une animation sera autorisée	<b>Place Colbert</b>	(montage dès 17h)	Le lundi 26 juin 2017, de 19h à 20h
7326	Sacvl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de barrières devant la péniche Le Fargo	l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés pendant les opérations de livraison l'installation de barrières sera autorisée	<b>Quai François Barthélémy Arlès Dufour</b>		A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 8h à 20h A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 10h à 19h
7327	Entreprises Petavit - Carrion - Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Beauvisage</b> <b>Avenue de Pressensé</b> <b>Rue Professeur Beauvisage</b>	sur 100 m à l'Est de l'avenue Francis de Pressensé sens Sud/Nord, entre l'avenue Viviani et la rue Professeur Beauvisage sens Sud/Nord, entre l'avenue Viviani et la rue Professeur Beauvisage. Un arrêté municipal devra être demandé à la commune de Vénissieux pour le sens Nord/Sud. sur 100 m à l'Est de l'avenue Francis de Pressensé	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
7328	Entreprise M Me-deiros Mendes Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Poulailerie</b>	sur 10 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7329	Association Harmonie Décinoise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert	un concert classique sera autorisé sur le kiosque	<b>Place Ambroise Courtois</b>	(montage dès 19h)	Le mardi 27 juin 2017, de 20h à 22h
7330	Entreprise Meunier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jaboulay</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 25	Le mardi 6 juin 2017
7331	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vaubecour</b>	côté pair, sur 4 m au droit du n° 40	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017
7332	Beki'S Company	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bourgelat</b>	sur 10 m, au droit du n° 12	Le mardi 27 juin 2017, de 17h30 à 22h
			un spectacle de lecture sera autorisé	<b>Place d'Ainay</b>		Le mardi 27 juin 2017, de 18h à 20h50
7333	L'Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Eté en Scope	une projection sera autorisée	<b>Place Ambroise Courtois</b>		Les mardi 27 juin 2017 et mardi 4 juillet 2017, de 19h à 0h30
						Les mardi 25 juillet 2017 et jeudi 17 août 2017, de 19h à 0h30
						Les mardi 22 août 2017 et mardi 29 août 2017, de 19h à 0h30
			une projection sera autorisée les mardis			Les mardi 11 juillet 2017 et mardi 18 juillet 2017, de 19h à 0h30
7334	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Alouettes</b>	entre la rue Maryse Bastié et le n° 27	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7335	Entreprise Gilbert Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chavanne</b>	sur 4 m au droit du n° 3	A partir du samedi 3 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017
7336	Association Psl Montchat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Antoinette</b>	sur 20 m à partir de la zone de desserte du gymnase n° 14 (côté gymnase)	Le mardi 27 juin 2017, de 8h à 18h
7337	L'établissement La Taverne Gutenberg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une exposition collective n° 7	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Gutenberg</b>		Le jeudi 29 juin 2017, de 16h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Épée</b>	au droit du n° 5 sur 3 emplacements	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7338	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Auguste Pinton</b>	sur 20 m au droit du n° 21	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au jeudi 15 juin 2017	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 21		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
7339	Association-Théâtre du Bruit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de TLMD	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri Gorjus</b>	côté impair, au droit du n° 33 sur 25 m (devant l'entrée du Parc Popy après la place GIG)	A partir du jeudi 29 juin 2017, 11h30, jusqu'au vendredi 30 juin 2017, 2h	
7340	Entreprise Tso Catenaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un massif d'ancrage ligne aérienne SYTRAL	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Paul Bert</b>	trottoir Sud, entre le pont SNCF et la rue Général Mouton Duvernet	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017, de 22h à 5h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, sur 30 m entre le pont SNCF et la rue Général Mouton Duvernet		
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée et trottoir		un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,30 m devra être maintenu	trottoir Sud, sur 10 m entre le pont SNCF et la rue Général Mouton Duvernet	A partir du samedi 3 juin 2017 jusqu'au mardi 31 octobre 2017
7341	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue des Docteurs Cordier</b>	entre la rue Claude Laboureur et la rue Sylvain Simondan	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017, de 7h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre la rue Sylvain Simondan et la rue Claude Laboureur	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
7342	Entreprise La Lance Verte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un compresseur	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue de la Fronde</b>	pour accéder au n° 2	Le mardi 6 juin 2017, de 7h30 à 19h	
7343	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de EDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Dugas Montbel</b>	entre la rue Claudius Collonge et le quai Rambaud	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, entre la rue Claudius Collonge et le quai Rambaud	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 7 juillet 2017, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claudius Collonge</b>	des deux côtés, entre la rue Dugas Montbel et le cours Suchet		
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Dugas Montbel</b>	au débouché sur la rue Claudius Collonge	A partir du jeudi 1 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7344	Association Tnt Lyon Tango	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation de Tango Argentin	des animations seront autorisées	<b>Place Ambroise Courtois</b>	(kiosque)	Les jeudi 29 juin 2017 et jeudi 6 juillet 2017, de 20h à 23h
						Les jeudi 20 juillet 2017 et jeudi 24 août 2017, de 20h à 23h
						Le jeudi 31 août 2017, de 20h à 23h
7345	Entreprise Denis Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 6 m au droit du n° 37	A partir du samedi 3 juin 2017 jusqu'au dimanche 11 juin 2017
7346	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Marie Louise et Anne Marie Soucelier</b>	par tronçons successifs	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs	
7347	Fondation Ove	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival Développement durable	des animations seront autorisées	<b>Place Sathonay</b>	(montage dès 9 h)	Le jeudi 29 juin 2017, de 13h30 à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		(toute la place)	Le jeudi 29 juin 2017, de 9h à 20h
7348	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Fêtes Consulaires	des installations seront autorisées	<b>Place Bellecour</b>	(montage et démontage compris)	A partir du lundi 26 juin 2017 jusqu'au mardi 4 juillet 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, contre-allée Ouest, des deux côtés	A partir du jeudi 29 juin 2017, 8h, jusqu'au dimanche 2 juillet 2017, 21h
			par dérogation à l'article 2-4 du Règlement Général de la Circulation, l'arrêt des véhicules des corps consulaires sera autorisé		chaussée Ouest, côté Est, sur 30 m avant l'arrêt de bus	
7349	Entreprises Petavit - Carrion - Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Philippe Fabia</b>	sens Nord/Sud, entre la rue Professeur Leriche et la rue Professeur Beauvisage	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant, sauf véhicules de convoyeurs de fonds		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Sud de la rue Professeur Beauvisage	
			le tourne à gauche sera interdit	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	au débouché sur la rue Philippe Fabia	
7350	Entreprises Razel Bec/Guintoli/Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Créqui</b>	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Rabelais	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Rabelais et le cours Lafayette	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Rabelais	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7351	Entreprise E2c Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Molière</b>	côté impair (Est), entre le cours Lafayette et le n° 69, GIG GIC compris et hors stationnement transport de fonds	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au dimanche 25 juin 2017
			un autre emplacement de stationnement GIG - GIC sera matérialisé		au droit de l'immeuble situé au n° 67	
7352	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	sur 3 m au droit du n° 4	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au jeudi 22 juin 2017
7353	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement pour des engins de chantier sera autorisé	<b>Rue Simon Fryd</b>	sur la place située entre l'avenue Debourg et la rue Georges Gouy	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 14 juillet 2017
			un cheminement piétons sera organisé en périphérie de l'emprise de chantier			
7354	Entreprise Vdh	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mainten-tions	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Avenue Verguin</b>	trottoir pair (Sud), entre le n° 12 et le boulevard Anatole France	Le mercredi 7 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
7355	La Direction de la voirie de la Métropole de Lyon et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Henri Chevalier</b>	par tronçons successifs, entre la rue Clos Savaron et la rue du Bois de la Caille	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 8h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
				<b>Rue Clos Savaron</b>	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au Sud de la rue Henri Chevalier	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
				<b>Rue Henri Chevalier</b>		
	<b>Place Antonin Gourju</b>	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au Sud de la rue Henri Chevalier				
	<b>Rue Deleuvre</b>	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au Sud de la rue Henri Chevalier				
7356	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Grenette</b>	sur 20 m, au droit du n° 2	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
7357	Entreprises Razel Bec/ Guintoli/ Coiro et Stal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation d'un site propre C3 SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Garibaldi</b>	chaussée principale, sens Nord/ Sud au carrefour avec le cours Lafayette	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7358	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Sainte Catherine</b>	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin	Le jeudi 8 juin 2017, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 11	
7359	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables	<b>Avenue Général Frère</b>	sens Ouest/ Est, entre la rue Professeur Morat et le boulevard Michelet	Le mercredi 7 juin 2017, de 5h à 8h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Professeur Morat et le boulevard Michelet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés, entre la rue Professeur Morat et le boulevard Michelet	Le mercredi 7 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7360	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Ney</b>	entre la rue de Sèze et le n° 29	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Sèze et le n° 29	
7361	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Saint Sébastien</b>	entre les n° 3 et 9	Les jeudi 8 juin 2017 et vendredi 9 juin 2017
7362	Entreprise RHT P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de graffiti	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomes</b>	sur 10 m au droit du n° 8	Les jeudi 8 juin 2017 et vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 17h30
7363	Monsieur Philippe Perez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Thomassin</b>	sur 15 m, au droit du n° 38	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mardi 11 juillet 2017
7364	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Bonnel</b>	trottoir impair, sur 150 m à l'Est de la rue Garibaldi	Le mardi 13 juin 2017, de 9h30 à 15h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		sur 150 m à l'Est de la rue Garibaldi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7365	Entreprise Ferrando Patrice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Simon</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 17	Le jeudi 8 juin 2017
7366	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Baraban</b>	entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 13h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7367	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Garic Propreté	<b>Rue Villon</b>	trottoir Est, entre les n° 45 et n° 47 (le long des Etablissements HCL)	Le vendredi 9 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, au droit des n° 45 et n° 47 (le long des Etablissements HCL)	
7368	Entreprise Vanex Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Roux Soignat</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	Le mardi 13 juin 2017
7369	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue d'Algérie</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située dans le carrefour avec la place Tobie Robatel	Le samedi 10 juin 2017, de 1h à 4h
7370	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Trion</b>	au droit des trappes d'accès aux chambres du réseau de Télécoms située au droit n°63	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 0h à 6h
7371	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	<b>Cours Lafayette</b>	trottoir Sud, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Lalande	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur trottoir, au droit de l'immeuble situé entre le n° 190 et n° 192 (chaufferie Dalkia)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m emplacement de desserte compris, entre le boulevard Marius Vivier Merle et le n° 190	
7372	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Cours Suchet</b>	entre la rue Smith et le cours Charlemagne	Les lundi 12 juin 2017 et lundi 26 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Smith et la rue Gilibert	Les lundi 19 juin 2017 et mercredi 28 juin 2017, de 9h à 16h
7373	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression de branchements Enedis pour le compte du Sytral - ligne de bus C3	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Lafayette</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 100	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud) au droit de l'immeuble situé au n° 100 (Halle Paul Bocuse)	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017, de 8h à 17h
7374	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'EDF - GDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Professeur Florence</b>	entre l'avenue Lacassagne et la rue Germain David	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7374	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'EDF - GDF	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Professeur Florence</b>	entre l'avenue Lacassagne et la rue Germain David	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Omer Louis</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Sud de l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017
				<b>Rue Trarieux</b>	côté Sud, sur 40 m au droit de la rue Omer Louis	
				<b>Rue Louis</b>	côté pair, sur 40 m au droit du n° 20	
une déviation sera mise en place par l'entreprise Coiro	<b>Rue Professeur Florence</b>	en empruntant la rue Omer Louis, la rue Trarieux, la rue Professeur Florence, le cours Albert Thomas, rue Professeur Rochaix et la rue Germain David	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017, de 9h à 16h			
7375	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Montagny</b>	côté impair, sur 10 m au droit des n° 183 et n° 171	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
				<b>Rue Audibert et Lavirotte</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 101	
7376	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de mobiliers urbains	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Rachais</b>	côté pair, sur 20 m au Sud de la rue du Béguin	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
7377	Entreprise Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Lanterne</b>	entre la rue Longue et la rue de la Platière, de part et d'autre de la zone de chantier	Le mardi 13 juin 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Longue et la rue de la Platière	
7378	Entreprise Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Crimée</b>	entre la rue Raymond et la rue Jean Baptiste Say, de part et d'autre de la zone de chantier	Le lundi 12 juin 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Raymond et la rue Jean Baptiste Say	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 38 à n° 40	
7379	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Père Chevrier</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 44	Le lundi 12 juin 2017
7380	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Verlet Hanus</b>	entre le n° 34 et la rue Garibaldi	A partir du jeudi 15 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 212	
				<b>Rue Verlet Hanus</b>	des deux côtés, entre le n° 34 et la rue Garibaldi	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7381	Entreprise Proef França	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Lanterne</b>	de part et d'autre du n° 6	A partir du lundi 19 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017, de 21h à 6h
					de part et d'autre du n° 10	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Major Martin</b>	entre la rue de la Platière et la rue Constantine	
					durant la phase de fermeture à la circulation de la rue Lanterne	
		le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Lanterne</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 6		
				sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 10		
7382	Entreprise Legrand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Franklin</b>	sur 20 m, au droit du n° 57	Le lundi 19 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 57	
7383	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Berthelot</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 114	Le mardi 13 juin 2017, de 8h à 13h
7384	Entreprise Super Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Diapason</b>	côté impair, sur 10 m entre le n° 1 et le n° 5	A partir du lundi 19 juin 2017 jusqu'au mardi 4 juillet 2017
7385	Entreprise Acrobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	trottoir Nord, entre le n° 47 et le n° 43	Le mardi 13 juin 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 47 et le n° 43	
7386	Entreprise Guintoli Nge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection des gradins pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place Guichard</b>	au centre, entre les deux gradins	A partir du jeudi 22 juin 2017 jusqu'au jeudi 13 juillet 2017
			un périmètre de sécurité sera effectué avec des barrières Heras		sur le pourtour des gradins	
7387	La Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sur 15 m, au droit des immeubles situés aux n° 87 et 89	Le mercredi 14 juin 2017, de 7h à 16h
7388	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pierre Sonnerat</b>	sur 20 m au droit du n° 16	A partir du mercredi 14 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 16	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7389	Entreprise Filprotection	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Filprotection la nacelle de l'entreprise Filprotection sera autorisée à stationner et circuler	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	trottoir Nord, au droit du n° 1 C	Le jeudi 15 juin 2017
7390	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de la Garenne</b>	sur 30 m au droit du n° 34	A partir du jeudi 15 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m au droit du n° 34	A partir du jeudi 15 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 34	
7391	Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Avenue Debrousse</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 13	A partir du lundi 19 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
			la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit			
7392	La Ville de Lyon Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'entretien de végétaux sur chaussée	Le Service des espaces verts de la Ville de Lyon sera autorisé à interrompre la circulation des véhicules lors de la taille des végétaux sur chaussée	<b>Rue des Docks</b>	chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre la rue de la Navigation et la rue Antonin Laborde	A partir du lundi 19 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 6h à 11h
7393	Entreprise Chanel SAS	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Place des Capucins</b>	pour accéder au n° 5	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	sur 5 m sur la zone de desserte située au droit du n° 2	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
7394	L' Association Rct Capsao	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Village Capsao au Parc Blandan (Festival Latino)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Epargne</b>	sur le parking au droit du parc Blandan sur 20 emplacements	A partir du jeudi 29 juin 2017, 9h, jusqu'au lundi 3 juillet 2017, 19h
7395	Association Apela	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de l'école du Groupe Scolaire Lamartine	des animations seront autorisées	<b>Place des Célestins</b>		Le vendredi 30 juin 2017, de 16h30 à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		face au n°9/10	Le vendredi 30 juin 2017, de 9h à 22h30
7396	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Quai Rambaud</b>	sur l'esplanade du Sud du bâtiment de la Sucrière	Le samedi 3 juin 2017, de 8h à 17h
7397	Entreprise Eclair Elect Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacques Monod</b>	côté impair, sur 4 m au droit du n° 15	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7398	Entreprise Le Club 48	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un gala de danse	un spectacle de danse sera autorisé	<b>Place Ambroise Courtois</b>		Le vendredi 30 juin 2017, de 19h30 à 23h
7399	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Maurice</b>	côté pair, sur 9 m au droit du n°14	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au jeudi 6 juillet 2017
7400	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jangot</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le rue Béchevelin et la rue Saint André	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
				<b>Rue du Capitaine Robert Cluzan</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Montesquieu et la rue Jangot	
				<b>Rue Salomon Reinach</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Capitain Robert Cluzan et la rue Sébastien Gryphe	
7401	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Rockefeller</b>	sens Ouest/Est, au débouché sur le boulevard Pinel	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, sur 200 m à l'Ouest du boulevard Pinel	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Sud, sur la bretelle de tourne à droite reliant le boulevard Pinel	
					sens Ouest/Est, sur 200 m à l'Ouest du boulevard Pinel	
		sens Ouest/Est, au débouché sur le boulevard Pinel				
7402	Entreprises Sade / Roche / Ailematic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Pinel</b>	sens Nord / Sud, sur le carrefour avec la rue Baudrand	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, sur 20 m de part et d'autre de la rue Baudrand	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur le carrefour avec la rue Baudrand	
			les traversées piétonnes de part et d'autre de l'emprise de chantier			
7403	Entreprise La Lance Verte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un compresseur	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue de la Fronde</b>	pour accéder au n° 2	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au jeudi 8 juin 2017, de 7h30 à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7404	Entreprise Air Buzz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une prise de vue à l'aide d'un drone	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues dans une zone matérialisée par des barrières	<b>Berge Karen Blixen</b>	en face du Bateau Hermès	Le jeudi 8 juin 2017, de 8h à 17h
				<b>Place Docteur Gailleton</b>		
				<b>Place Bir Hakeim</b>		
		la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant les prises de vues dans une zone matérialisée par des barrières	<b>Berge Karen Blixen</b>	face à la péniche Hermès		
7405	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Claudius Linossier</b>	sur 20 m à l'Ouest de la rue Louis Thevenet	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Louis Thevenet	
7406	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	<b>Rue Docteur Bouchut</b>	trottoir Nord, entre la rue Garibaldi et la rue du Lac	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7407	Entreprise Gilbert Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Impasse Brachet</b>	côté impair, sur 4m au droit du n° 3	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017
7408	L'établissement La Grignette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dangon</b>	au droit du n° 2, sur une longueur de 6,50 m	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
7409	Entreprise Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Bains</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 11	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au samedi 8 juillet 2017
7410	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Lilas</b>	au droit de la rue de Monplaisir	Les jeudi 8 juin 2017 et vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue des Frères Lumière</b>		
				<b>Rue des Lilas</b>		
7411	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un bras de grue	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Arloing</b>	sens Nord/Sud, entre le n° 34 et 32	Le jeudi 8 juin 2017, de 7h à 17h
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7412	Entreprise Sobeca Corbas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Frida Khalo</b>		A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7413	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Colbert</b>	sur 12 m au droit du n° 1	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
7414	Association des commerçants du quartier Charité Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une course de garçons de café	la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement de la course	<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>		Le samedi 10 juin 2017, de 16h à 16h30
				<b>Place Docteur Gailleton</b>	(côté Sud) (arrivée)	
				<b>Quai Docteur Gailleton</b>	(non fermé, course sur trottoir )	
				<b>Rue Laurencin</b>		
				<b>Rue de Fleurieu</b>		
				<b>Rue Sainte Hélène</b>		
				<b>Quai Docteur Gailleton</b>	(non fermé, course sur trottoirs )	
			<b>Rue Victor Hugo</b>			
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Docteur Gailleton</b>	(côté sud) au droit du n° 1 sur 2 emplacements et au droit du n° 7 sur 2 emplacements	Le samedi 10 juin 2017, de 7h à 21h30	
7415	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Président Krüger</b>	sur 20 m, au droit du n° 18	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7416	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Arménie</b>	entre la rue Garibaldi et la rue André Philipp	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Garibaldi et la rue André Philipp	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7417	Bep Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 10 m, au droit du n° 15	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017
7418	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 5 m, au droit du n° 41	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au samedi 8 juillet 2017
7419	Entreprise Gilbert Blanc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 5 m, au droit du n° 29	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au samedi 8 juillet 2017
7420	Entreprise Sonda Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement la réalisation de prises de vues	l'accès et le stationnement de 2 véhicules Renault seront autorisés	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur bas pont , partie comprise entre le Pont Wilson et le pont de la Guillotière	Le lundi 12 juin 2017, de 8h à 19h



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7421	Entreprise Dklkomany	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur enseigne à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de Verdun Perrache</b>	trottoir Sud, sur 20 m au droit du n° 28 sur 20 m, au droit du n° 28	Le vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 16h30
7422	Entreprise Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Waldeck Rousseau</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 43, côté impair (Est) sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 43	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h à 18h
7423	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Thévenet</b> <b>Rue de Cuire</b> <b>Rue Louis Thévenet</b>	sur 25 m de part et d'autre de la rue d'Ivry entre la rue Marie Henriette et le n° 64 des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marie Henriette et le n° 64 côté Ouest, sur 25 m de part et d'autre de la rue d'Ivry	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
7424	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur réseau Télécom (Free)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Philippe de Lassalle</b>	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 45	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7425	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	sur 30 m à l'Est de la rue Waldeck Rousseau	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7426	Entreprise F. Bernard Sa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	des installations seront autorisées sur le trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	au droit du n°10 au droit du n° 12	A partir du jeudi 8 juin 2017, 8h, jusqu'au vendredi 9 juin 2017, 0h
7427	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans des chambres Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	entre le n° 7 et le 11 côté impair, entre le n° 7 et le n° 11	Les jeudi 8 juin 2017 et vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 16h30
7428	Entreprise Les Enfants de Lucie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de l'école	le stationnement des véhicules sera interdit gênant un repas sera autorisé	<b>Place d'Ainay</b>	au droit du n°4 (montage dès 15h30)	Le vendredi 30 juin 2017, de 14h à 22h Le vendredi 30 juin 2017, de 16h30 à 22h
7429	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ney</b>	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 74	A partir du vendredi 9 juin 2017 jusqu'au dimanche 9 juillet 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7430	La Mairie du 5ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un ciné en plein air	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Macchabées</b>	du n° 9 au n° 19	A partir du jeudi 29 juin 2017, 7h, jusqu'au samedi 1 juillet 2017, 0h
7431	Entreprise Karakib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chazière</b>	au droit du n° 25 sur 7 emplacements	A partir du samedi 19 août 2017, 9h, jusqu'au dimanche 20 août 2017, 4h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du samedi 15 juillet 2017, 9h, jusqu'au dimanche 16 juillet 2017, 4h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du samedi 8 juillet 2017, 9h, jusqu'au dimanche 9 juillet 2017, 4h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du samedi 26 août 2017, 9h, jusqu'au dimanche 27 août 2017, 4h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 30 juin 2017, 9h, jusqu'au samedi 1 juillet 2017, 4h
7432	Le Centre Social Pernon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Ouest en Fête	des animations seront autorisées	<b>Place Camille Flammarion</b>	chaussée Nord, côté Sud (côté rue Hénon)	Le vendredi 30 juin 2017, de 18h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 30 juin 2017, 10h, jusqu'au samedi 1 juillet 2017, 0h
7433	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Four à Chaux</b>	entre la rue des Docks et la rue de la Martinique	Le vendredi 9 juin 2017, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue des Docks</b>	sur le carrefour avec la rue du Four à Chaux	A partir du vendredi 9 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud/Nord	<b>Rue de la Martinique</b>	sens Nord/Sud, entre la rue Laborde et la rue du Four à Chaux	Le vendredi 9 juin 2017, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Four à Chaux</b>	entre la rue de la Martinique et la rue des Docks	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Four à Chaux</b>	sur 30 m, de part et d'autre de la rue des Docks	A partir du vendredi 9 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue des Docks</b>	sur 30 m, de part et d'autre de la rue du Four à Chaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue du Four à Chaux</b>	sur 30 m, de part et d'autre de la rue des Docks	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7433	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Docks</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue du Four à Chaux	A partir du vendredi 9 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017
				<b>Rue du Four à Chaux</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Docks	
7434	Les habitants et les commerçants de la rue d'Austerlitz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Garden Party	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue du Pavillon</b>		Le vendredi 30 juin 2017, de 12h à 23h
				<b>Rue d'Austerlitz</b>	entre la rue du Mail et la rue de Belfort	Le vendredi 30 juin 2017, de 8h à 23h
					du n° 1 au n° 13	
				<b>Rue du Pavillon</b>	du n° 1 au n° 9	
		une Garden Party sera autorisée	<b>Rue d'Austerlitz</b>		Le vendredi 30 juin 2017, de 16h à 23h	
7435	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Quai de la Pêcherie</b>	entre la rue d'Algérie et la rue de la Platière	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 21h à 4h
				<b>Pont La Feuillée</b>	sens Ouest-Est	
				<b>Rue Constantine</b>	entre le quai de la Pêcherie et la rue Lanterne	
					le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai de la Pêcherie</b>
7436	Entreprise A 2 C M	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de façade avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue de Gerland</b>	sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la rue Pierre Sémard	Le vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Sémard</b>	côté Sud, sur 40 m à l'Est de la rue de Gerland	Le vendredi 9 juin 2017
				<b>Rue de Gerland</b>	côté Est, sur 40 m au Sud de la rue Pierre Sémard	
7437	Entreprise Eldilivre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Salon Sauvage	une animation autour du livre sera autorisée	<b>Place Sathonay</b>		Le samedi 10 juin 2017, de 14h à 17h
7438	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Pinel</b>	sens Nord/Sud, sur 100 m au Nord de l'avenue Rockefeller	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7439	Entreprises Petavit - Carrión - Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable sur chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard des Etats Unis</b>	chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Professeur Leriche	Le vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
				<b>Rue Professeur Tavernier</b>	sens Est/Ouest, entre l'avenue Viviani et la rue Professeur Beauvisage	
			le tourne à droite sera interdit	<b>Rue Professeur Leriche</b>	au débouché sur la rue Professeur Tavernier	
7440	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vaubecour</b>	côté pair, entre le n° 34 et n° 34 bis	A partir du vendredi 9 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 7h30 à 16h30
				<b>Square Janmot</b>	côté Sud, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Guynemer et le quai Tilsitt	
				<b>Rue Général Plessier</b>	côté impair, entre le n° 3 et n° 9	
7441	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Danielle Faynel Duclos</b>	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue Philomène Magnin	Le vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre rue Professeur René Guillet et la rue Philomène Magnin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m à l'Ouest de la rue Philomène Magnin	Le vendredi 9 juin 2017
7442	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	des ponts lourds devront être positionnés sur les fouilles afin de maintenir la circulation des véhicules et des piétons	<b>Rue Paul Bert</b>	entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Voltaire</b>	entre le n° 62 et la rue Paul Bert	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Bert</b>	entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	
				<b>Rue Voltaire</b>	entre le n° 62 et la rue Paul Bert	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	des deux côtés, entre le n° 62 et la rue Paul Bert		
			<b>Rue Paul Bert</b>	des deux côtés, entre la rue Créqui et la rue Duguesclin		
7443	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Victor Hugo</b>	sur 30 m, au droit du n° 24	A partir du mardi 6 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
7444	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'échafaudage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Quatre Chapeaux</b>	entre la rue Thomassin et la rue Ferrandièrre	Le mardi 6 juin 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7444	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'échafaudage	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Quatre Chapeaux</b>	entre la rue Thomassin et la rue Ferrandière	Le mardi 6 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		au débouché sur la rue Ferrandière	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
7445	Entreprise Citinéa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Tony Tollet</b>		Les mercredi 7 juin 2017 et jeudi 8 juin 2017, de 9h à 16h
7446	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Barre</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 9	A partir du mercredi 7 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 16h30
7447	Les entreprises Colas/ Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 50 m, à l'Ouest du boulevard Vivier Merle	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 9h à 16h
7448	Entreprise Sas Batisens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose de ligne électrique provisoire	la circulation des cycles sera interdite	<b>Rue Bonnard</b>	sens Nord/Sud, entre la route de Genas et le n° 18	Les lundi 12 juin 2017 et mardi 13 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la route de Genas et le n° 18	
7449	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Franklin</b>	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	Le lundi 12 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
7450	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Quai Jaÿr</b>	sur le parking situé côté Est, entre le rond-point des Monts d'Or et la rue Masaryk	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le parking situé côté Est, entre le rond-point des Monts d'Or et la rue Masaryk	
7451	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Grôlée</b>	entre le n° 10 et la rue du Président Carnot	Le mercredi 14 juin 2017, de 7h30 à 17h
7452	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de l'Université</b>	sur 20 m, au droit du n° 48	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mardi 20 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7453	Entreprise Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue du Bourbonnais</b>	au droit du n° 32	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Oiselière</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3 et n° 11	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017
				<b>Rue du Bourbonnais</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 38	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 9h à 16h
7454	Entreprises Razel Bec/ Guintoli/ Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Créqui</b>	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Rabelais	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Baraban</b>	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain	
7455	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 29	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 12 juillet 2017
7456	Entreprises Razel Bec/ Guintoli/ Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Duguesclin</b>	entre l'emprise de chantier et la rue Rabelais	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Ouest/Est	<b>Rue Rabelais</b>	partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Duguesclin</b>	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Rabelais	
7457	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	côté impair, sur 60 m au droit du n° 189	Le lundi 19 juin 2017
7458	Société Bouliste Moncey Garibaldi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concours de boules	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Lac</b>	des 2 côtés de la chaussée partie comprise entre la rue du Docteur Bouchut et le n° 6	Le samedi 10 juin 2017, de 9h à 19h
7459	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n° 87	A partir du vendredi 9 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017
7460	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - service hydrants	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Bonnaud</b>	côté impair, sur 20 m entre le n° 35 et le n° 39	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mardi 20 juin 2017, de 7h à 16h30
7461	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai des Célestins</b>	côté Est, entre la rue Port de Temple et la rue de Savoie	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7462	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Sevigné</b>	trottoir impair, entre le n° 3 et la rue de la Part Dieu	Les lundi 26 juin 2017 et mardi 27 juin 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de la Part Dieu et la rue Servient		
			la circulation des véhicules sera interdite		<b>Rue de la Part Dieu</b>	des deux côtés, entre le n° 3 et la rue de la Part Dieu	Les lundi 26 juin 2017 et mardi 27 juin 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté pair, entre le n° 30 et n° 28	
7463	Entreprises Razel Bec/ Guintoli/ Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Baraban</b>	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 8h à 17h	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain		
7464	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Germain David</b>	sur 20 m, au droit du n° 6	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au mercredi 21 juin 2017, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 6		
7465	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Jean Baptiste Say</b>	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 7	Le vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 17h30	
				<b>Rue Imbert Colomès</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 7		
7466	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations et branchements GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Denfert Rochereau</b>	partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Barodet	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017, de 8h à 17h	
				<b>Avenue Cabias</b>	partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Denfert Rochereau		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Denfert Rochereau</b>	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Barodet	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017	
				<b>Avenue Cabias</b>	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Valentin Couturier et la rue Denfert Rochereau		
7467	Entreprise Albâtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une livraison	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Place des Capucins</b>		Le jeudi 8 juin 2017	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 5 m		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7468	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Chariot d'Or</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 9	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 8h à 17h
7469	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Hénon</b>		A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 21h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 83	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017
7470	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Quai Joseph Gillet</b>	partie comprise entre les n° 45 et n° 57	A partir du jeudi 8 juin 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 21h à 6h
				<b>Rue d'Ypres</b>	partie comprise entre les n° 3 et n° 20	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Pont Winston Churchill</b>	au carrefour avec la place Adrien Godien	
				<b>Avenue de Grande Bretagne</b>	sens Sud/Nord, chaussée Est, au carrefour avec l'accès au quai Charles de Gaulle	
7471	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 10 m au droit du n° 125	Les lundi 12 juin 2017 et jeudi 15 juin 2017, de 8h à 12h
7472	Entreprise Adms FF	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Robert</b>	côté Nord, sur 10 m entre la rue Juliette Récamier et la rue Tête d'Or	A partir du vendredi 9 juin 2017 jusqu'au mardi 20 juin 2017
7473	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Basse Combalot</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 7	A partir du vendredi 9 juin 2017 jusqu'au mardi 13 juin 2017
7474	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Montée de l'Observance</b>	au droit du n° 3 et n° 5	A partir du vendredi 9 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7475	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages sur le réseau d'eau	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied devant le chantier	<b>Boulevard des Canuts</b>	sur le trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 42	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au samedi 5 août 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la piste cyclable, au droit de l'immeuble situé au n° 42	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 42	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7476	Entreprise Strada Marketing	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle Brossard	une animation sera autorisée	<b>Place Charles Béraudier</b>	partie Ouest, le long du boulevard Marius Vivier Merle (montage dès 9 h 30)	Le samedi 17 juin 2017, de 11h à 19h
7477	Association des parents d'élèves de l'école Irène Joliot Curie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête d'école	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Impasse Secret</b>	entre la rue Joliot Curie et le n° 11	Le vendredi 23 juin 2017, de 16h30 à 21h
7478	Entreprise Agence Rosbeef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle Heineken	des installations seront autorisées	<b>Place Carnot</b>		Le samedi 24 juin 2017, de 10h à 21h
7479	Entreprise Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacements de luminaire à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	côté pair, entre la rue Jean de Tourne et le passage de l'Argue	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 8h à 18h
7480	L'Ecole Arfis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues dans le cadre d'un exercice pédagogique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Charlemagne</b>	sur 1 emplacement entre n° 60 et le n° 58	A partir du lundi 12 juin 2017, 10h, jusqu'au vendredi 16 juin 2017, 19h
				<b>Rue Ravat</b>	du n° 18 au cours Charlemagne côté immeuble sur 6 emplacements	A partir du lundi 12 juin 2017, 17h, jusqu'au vendredi 16 juin 2017, 10h
7481	La Ville de Lyon - Crèche Ranvier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de la crèche	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Passage Ranvier</b>		Le vendredi 7 juillet 2017, de 14h à 19h
7482	Entreprise Bouygues Energies et Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPC Part Dieu	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sens Sud/Nord, entre la rue Paul Bert et l'avenue Georges Pompidou	A partir du mercredi 14 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 9h à 16h
7483	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égoutage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Jean François Raclet</b>	entre le n° 5 et n° 16	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
				<b>Rue Hector Malot</b>	entre le n° 3 et n° 9	
				<b>Avenue Tony Garnier</b>	de 9H à 16H, entre la rue du Vercors et le pont Pasteur	
			<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>			
			<b>Avenue Jean François Raclet</b>	entre le n° 5 et n° 16		
			<b>Avenue Tony Garnier</b>	de 9H à 16H, entre la rue du Vercors et le pont Pasteur		
			<b>Rue Hector Malot</b>	entre le n° 3 et n° 9		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7483	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Jean François Raclet</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 5 et n° 16	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
				<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>		
				<b>Avenue Tony Garnier</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Vercors et le pont Pasteur	
				<b>Rue Hector Malot</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 3 et n° 9	
7484	L'Association Lyon Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Lyon City Demain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Riboulet</b>	sur les 4 emplacements côté Sud, entre la rue Jonas Salk et l'avenue Tony Garnier	A partir du vendredi 9 juin 2017 jusqu'au lundi 19 juin 2017
7485	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des cycles sera interdite	<b>Rue André Philip</b>	sur 15 m, au droit du n° 280	A partir du mardi 20 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
7486	Entreprise Making Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'accès et le stationnement de véhicules techniques, ainsi que le barnum cantine seront autorisés	<b>Place Colbert</b>		Le mercredi 14 juin 2017, de 14h à 0h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Bodin</b>	de la montée Saint Sébastien à la place Bellevue	Le mercredi 14 juin 2017, de 17h à 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Bellevue</b>		A partir du mardi 13 juin 2017, 19h, jusqu'au mercredi 14 juin 2017, 0h
				<b>Rue Bodin</b>	des 2 côtés, de la place Bellevue à la rue Grogard	
<b>Rue Mottet de Gérard</b>	du n° 3 au n° 15					
<b>Place Bellevue</b>	des 2 côtés de l'intégralité des chaussées					
7487	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Rhône</b>	entre la rue Marcel Mérieux et la rue Commandant Ayasse	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 28 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Mérieux et la rue Commandant Ayasse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7488	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'antenne relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Jean Broquin</b>	entre la rue Pétrequin et l'avenue Thiers	Le mercredi 14 juin 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair (Sud), entre la rue Pétrequin et l'avenue Thiers	
7489	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 63	A partir du mercredi 14 juin 2017 jusqu'au lundi 19 juin 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7490	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lalande</b>	sur 10 m, en face du n° 9	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mardi 13 juin 2017, de 8h à 17h
				<b>Boulevard Jules Favre</b>	sur 10 m, au droit du n° 1	
7491	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mltm	<b>Rue Pasteur</b>	trottoir Est, sur 35 m au Nord de la rue Jaboulay	Le lundi 12 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier		entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Jaboulay	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
7492	L'Etat major de l'Armée	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Ambroise Paré</b>	sur 50 m, partie comprise entre le n° 59 et le n° 85	Le jeudi 8 juin 2017, de 8h30 à 12h
7493	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	sens Sud/Nord, au droit du n° 13	A partir du mercredi 14 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7494	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Paul Santy</b>	chaussée Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Varichon	A partir du mercredi 14 juin 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite (sauf Samedi et Dimanche)	<b>Rue Varichon</b>	sens Sud/Nord, entre la rue de la Concorde et l'avenue Paul Santy	A partir du jeudi 15 juin 2017 jusqu'au jeudi 22 juin 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue Paul Santy</b>	chaussée Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Varichon	A partir du mercredi 14 juin 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 20 m au droit du n° 40	A partir du mercredi 14 juin 2017 jusqu'au lundi 26 juin 2017
7495	Entreprise Making Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vues	<b>Quai Fillon</b>	angle rue Jean Bouin	Le mercredi 14 juin 2017, de 11h à 13h30
				<b>Rue Jean Bouin</b>	angle Quai Fillon	
				<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	angle rue Jean Bouin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	du n° 8 au n° 14	Le mercredi 14 juin 2017, de 8h à 18h
				<b>Rue Joannès Carret</b>	du n° 6 au n° 6 bis	Le jeudi 15 juin 2017, de 0h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7496	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Boulevard des Belges</b>	sur 20 m, entre le n° 101 et n° 103	Le jeudi 15 juin 2017, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 15 juin 2017
7497	Entreprise los France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Tête d'Or</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 2 bis	Le jeudi 15 juin 2017, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 15 juin 2017
7498	Entreprise Se Lavage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Jules Courmont</b>	trottoir Ouest, sur 50 m au Sud de la rue Childebert	A partir du jeudi 15 juin 2017 jusqu'au jeudi 22 juin 2017
			la circulation des véhicules et des piétons sera gérée par un homme trafic		voie Ouest, sens Nord/Sud sur 50 m au Sud de la rue Childebert	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7499	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Surville</b>	sur 30 m à l'Ouest de la route de Vienne	A partir du lundi 19 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
7500	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Renan</b>	trottoir Nord, entre la place du Prado et la rue d'Anvers	Le mardi 20 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la place du Prado et la rue d'Anvers	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7501	La Permanence du Front National	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée électorale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de Verdun Perrache</b>	entre les n°36 et 38	A partir du dimanche 11 juin 2017, 15h, jusqu'au lundi 12 juin 2017, 0h
7502	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange Télécom	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Chaponnay</b>	trottoir pair, entre la rue Edison et la rue de Créqui	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	Les lundi 12 juin 2017 et mardi 13 juin 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7502	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Edison</b>	entre la rue Vaudrey et la rue Chaponnay	Les lundi 12 juin 2017 et mardi 13 juin 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Chaponnay</b>	entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	
				<b>Rue Edison</b>	entre la rue Vaudrey et la rue Chaponnay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chaponnay</b>	côté impair, entre le n° 67 et la rue de Créqui	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 16h30
7503	Entreprise Str2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'aménagement d'un chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Puisard</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 14	A partir du mardi 20 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017
7504	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masséna</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 57	Le jeudi 29 juin 2017, de 8h à 17h
7505	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Sully</b>	entre le n° 137 et la rue Masséna	A partir du lundi 19 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 137 et la rue Masséna	A partir du lundi 19 juin 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
7506	Entreprise Electriox City	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Moncey</b>	entre la rue Villeroy et la rue de l'Épée	Le jeudi 22 juin 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			Le jeudi 22 juin 2017
7507	Association Le Petit Paumé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Afterworks du Petit Paumé	des animations seront autorisées	<b>Place Ennemond Fousseret</b>	(montage dès 14 h)	Le mercredi 14 juin 2017, de 16h à 21h
7508	Association Le Petit Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de l'été	des animations seront autorisées	<b>Place Bellecour</b>	partie Sud / Ouest (montage dès 16 h)	Le jeudi 15 juin 2017, de 19h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, côté Ouest, entre la rue Paul Lintier et la rue Antoine de Saint Exupéry, emplacements réservés aux autocars sur 30 m	Le jeudi 15 juin 2017, de 17h à 23h
7509	La Paroisse Saint Pothin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un déjeuner dans le cadre de la Mission Paroissiale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Edgar Quinet</b>	chaussée Est, des deux côtés au droit et en face de l'Église Saint Pothin	Le dimanche 18 juin 2017, de 7h à 18h
			un déjeuner sera autorisé		(montage dès 7h30)	Le dimanche 18 juin 2017, de 10h à 16h
7510	L'établissement La Sucrière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation à la Sucrière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Rambaud</b>	au droit des n° 49 et 50	A partir du lundi 19 juin 2017, 8h, jusqu'au mardi 20 juin 2017, 20h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7511	Madame Sandrine Boirin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des voisins	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Xavier Privas</b>	entre la rue Emile Combes et la rue Joseph Chapelle	A partir du vendredi 16 juin 2017, 19h, jusqu'au samedi 17 juin 2017, 0h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Emile Combes et la rue Joseph Chapelle	A partir du vendredi 16 juin 2017, 19h, jusqu'au samedi 17 juin 2017, 0h
7512	Association Terre d'Ancrages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la caravane Terre d'Ancrages	des animations seront autorisées	<b>Place Saint Louis</b>		A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mercredi 14 juin 2017, de 12h à 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le parking côté Est, entre la rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu	
7513	Ville de Lyon - Service archéologique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des journées nationales de l'Archéologie	des installations seront autorisées	<b>Quai de la Pêcheurie</b>	sur le bas port	A partir du samedi 17 juin 2017 jusqu'au dimanche 18 juin 2017, de 13h à 18h30
7514	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une roulotte de chantier/ container/ WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Comte</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 17	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au mardi 11 juillet 2017
7515	La Permanence du Front National	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée électorale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de Verdun Perrache</b>	entre les n°36 et 38	A partir du dimanche 18 juin 2017, 15h, jusqu'au lundi 19 juin 2017, 0h
7516	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de mâts d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Carnot</b>	entre la rue Duhamel et la rue de Condé	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 23 juin 2017, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 10 à 13, sur emplacement en épis	
7517	Ville de Lyon - service des événements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement «Rendez-vous Electro 2017»	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Jean Jaurès</b> <b>Rue Jean Pierre Chevrot</b>		A partir du mercredi 21 juin 2017, 7h, jusqu'au jeudi 22 juin 2017, 7h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	des deux côtés, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	A partir du mardi 20 juin 2017, 6h, jusqu'au jeudi 22 juin 2017, 7h
7518	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Route de Genas</b>	sur 30 m, en face du n° 165	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au samedi 12 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m en face du n° 165	
7519	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Aubigny</b>	sens Ouest/Est, entre la rue Maurice Flandin et la rue Gandolière	A partir du lundi 12 juin 2017 jusqu'au vendredi 16 juin 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Maurice Flandin</b>	des deux côtés, sur 30 m au Sud de la rue d'Aubigny	
			une interdiction de tourne à gauche sera signalée par un panneau B2A		sens Nord/Sud, au carrefour avec la rue d'Aubigny	
7520	Association Orage Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Ambroise Courtois</b>	sur 30 m en face du n° 18	A partir du mercredi 21 juin 2017, 12h, jusqu'au jeudi 22 juin 2017, 2h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7521	Association Un Choeur pour des Coeurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	<b>Place Charles Béraudier</b>		Le mercredi 21 juin 2017, de 20h à 22h30
7522	Union des commerçants rue Tête d'Or	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de la musique	des animations musicales seront autorisées	<b>Rue Tête d'Or</b>	entre le cours Vitton et la rue Tronchet	Le mercredi 21 juin 2017, de 19h à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre le cours Vitton et la rue Tronchet	Le mercredi 21 juin 2017, de 15h à 23h
7523	Association Unafam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation Psycclette	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place du Marché</b>		Le jeudi 22 juin 2017, de 17h à 20h
7524	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des interventions dans des chambres de réseaux de télécommunications	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	<b>Sur le territoire de la Ville de Lyon</b>	voir l'arrêté temporaire n° 2017 C 7524 inséré dans ce BMO page 2117	A partir du jeudi 15 juin 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
7525	Entreprise Sas Pop Events et le restaurant Casa Bianca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Pétanque en Ville	un concours de pétanque sera autorisé	<b>Place Jean Jaurès</b>		Le jeudi 15 juin 2017, de 18h à 23h
7526	Entreprise Sonda Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement et la réalisation de prises de vues	l'accès et le stationnement de 2 véhicules Renault seront autorisés ainsi que 2 véhicules techniques	<b>Quai Rambaud</b>		Le lundi 12 juin 2017, de 7h à 19h

**Registre de l'année 2017**

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

**Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)**

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Ferrand	Valérie	Adjoint Administratif Principale	Titulaire	01/03/2017	Espaces Verts	Détachement
Benyahia	Radia	Adjoint Administratif	Non titulaire	01/05/2017	Aménagement Urbain	Recrutement complément temps partiel
Segura	Maria	Adjoint Technique de 2ème classe	Contractuel	01/03/2017	Education	Recrutement complément temps partiel
Fourn	Nicolas	Attaché de Conservation	Non titulaire	01/06/2017	Archéologie	Recrutement remplaçant
Klapatyj	Dimitri	Adjoint du Patrimoine	Non titulaire	01/06/2017	Musée des Beaux Arts	Recrutement remplaçant
Khemiri	Radhia	Adjoint Technique	Contractuelle	04/01/2017	Education	Recrutement remplaçant
Messaidia	Inès	Atsem Principal 2ème classe	Contractuelle	01/04/2017	Education	Recrutement remplaçant
Pillon	Pascal	Rédacteur Principal 2ème classe	Contractuel	01/06/2017	Education	Recrutement remplaçant
Docterre	Simon	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Non titulaire	15/05/2017	Eclairage Public	Recrutement remplaçant
Maunoury	Tom	Adjoint du Patrimoine	Contractuel	01/03/2017	Bibliothèque	Remplacement
Maunoury	Tom	Adjoint du Patrimoine	Contractuel	01/04/2017	Bibliothèque	Remplacement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Amdouni	Sonia	Adjoint Technique 2ème classe	Stagiaire	01/09/2016	Education	Arrêté rectificatif
Guelbi	Karima	Adjoint Technique	Stagiaire	03/06/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C

---

### Centre Communal d'action Sociale (Gestion administrative des personnels)

---

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Abon	Agathe	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2017	Ccas	Recrutement complément temps partiel
Konta	Mouhamed	Adjoint Technique	Contractuel	01/03/2017	Ccas	Recrutement remplaçant
Mankikian	Alice	Adjoint Administratif	Contractuel	01/04/2017	Ccas	Recrutement remplaçant
Mathy-Poisot	Jean-Christophe	Attaché Principal	Contractuel	01/03/2017	Ccas	Recrutement remplaçant
Mazzolini	Noémie	Adjoint Technique	Contractuel	01/03/2017	Ccas	Recrutement remplaçant
Molouba	Stéphanie	Adjoint Administratif	Contractuel	01/03/2017	Ccas	Recrutement remplaçant

---

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

### Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

### Enquête publique - Projet de réaménagement et d'extension du centre commercial de la Part-Dieu 3<sup>ème</sup> arrondissement, prévu par un permis de construire (Direction de l'aménagement urbain)

Le dossier d'enquête publique concernant le projet de réaménagement et d'extension du centre commercial de la Part-Dieu, prévu par le permis de construire n° 69 383 16 00352, ainsi que le registre d'enquête, sont tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, du 19 juin 2017 au 26 juillet 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à :

- la direction de l'aménagement urbain de la Ville de Lyon, 198 avenue J. Jaurès à Lyon 7<sup>ème</sup>, siège de l'enquête,
- la mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement, 18 rue François Garcin.

Les observations peuvent également être adressées, à partir du 19 juin 2017, par écrit au commissaire enquêteur, Service de l'urbanisme appliqué, Direction de l'aménagement urbain, Mairie de Lyon, 69205 Lyon cedex 01.

L'ensemble du dossier dématérialisé peut aussi être consulté et téléchargé sur un site dédié : <http://www.registre-numerique.fr/ExtensionC-CPart-Dieu/documents> et un registre électronique est ouvert et à disposition du public : <http://www.registre-numerique.fr/ExtensionCCPart-Dieu>

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public :

- à la direction de l'aménagement urbain : 19 juin de 9 heures à 12 heures, 26 juillet de 14h à 17 heures
- en mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement : 1<sup>er</sup> juillet de 9 heures à 12 heures, 6 juillet de 12 heures à 15 heures

### Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 15 au 20 mai 2017

DP 069 384 16 01464 T01 déposée le 19 mai 2017 Transfert - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 1 quai Joseph Gillet Lyon 4<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 25033 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Oudni Guillaume 165 avenue Félix Faure 69003 Lyon

DP 069 383 17 01016 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 91 cours Gambetta Lyon 3<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 381 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Gallichet Lemaitre 56 cours Gambetta 69007 Lyon - Mandataire : Mme Jacquet Mélissa

DP 069 385 17 01017 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 9 boulevard des Castors Lyon 5<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 4498 m<sup>2</sup> - Demandeur : Arès 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Castillo Alain

DP 069 386 17 01018 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 101 boulevard des Belges Lyon 6<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 505 m<sup>2</sup> - Demandeur : Selarl de Chirurgiens dentistes 101 boulevard des Belges 69006 Lyon - Mandataire : M. Tartaix Philippe

DP 069 387 17 01019 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 avenue Jean Jaurès Lyon 7<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 315 m<sup>2</sup> - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-Sur-Saône - Mandataire : Mme Gonin Laurianne

DP 069 382 17 01020 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 63 rue de la République Lyon 2<sup>ème</sup> Superficie du terrain : 833 m<sup>2</sup> - Demandeur : Modessa France C.C. Régional Les Arcades 93193 Noisy le Grand - Mandataire : Mme Vaz Mercedes

DP 069 387 17 01021 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 314 rue



Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 186 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Dos santos Monteiro Asdrubal 13 impasse Beausoleil 69300 Caluire-et-cuire

DP 069 382 17 01022 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 rue Bichat Lyon 2ème Superficie du terrain : 1311 m<sup>2</sup> - Demandeur : sci the project 111 avenue Barthélémy Buyer 69005 Lyon - Mandataire : Mme Martinelli Julie

DP 069 382 17 01023 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 quai Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 592 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Petits Frères des Pauvres 33 avenue Parmentier 75011 Paris - Mandataire : M. Pernot Philippe

DP 069 382 17 01024 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 rue Sala Lyon 2ème Superficie du terrain : 216 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 384 17 01025 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue d'Austerlitz Lyon 4ème Superficie du terrain : 204 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 389 17 01026 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 56 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 789 m<sup>2</sup> - Demandeur : Queenstown 56 rue Saint-Pierre de Vaise 69009 Lyon - Mandataire : M. Marchand Clément

DP 069 385 17 01027 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 12 m<sup>2</sup> - Terrain : 26 rue Jean-Louis Vincent Lyon 5ème Superficie du terrain : 587 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Demottaz Sylvain 26 rue Jean-Louis Vincent 69005 Lyon

DP 069 382 17 01028 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 13 rue Vaubecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 451 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Guerrini Gilles 36 b rue Ampère 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

DP 069 388 17 01029 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 96 boulevard de l'Europe Lyon 8ème Superficie du terrain : 2524 m<sup>2</sup> - Demandeur : Erilia 55 avenue de l'Europe 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Hermelle Christian

DP 069 381 17 01030 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 146-148 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 925 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grdf 6 rue Condorcet 75436 Paris Cedex 09 - Mandataire : Mme Quemere Agnès

DP 069 382 17 01031 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Réfection d'une maison individuelle et modification de la façade sur cour - Terrain : 6 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 2131 m<sup>2</sup> - Demandeur : Colchic Sarl 283 rue de Créqui 69007 Lyon - Mandataire : M. Goret Bernard

DP 069 383 17 01032 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue de l'Humilité Lyon 3ème Superficie du terrain : 223 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Humilité 5 rue de l'Humilité 69003 Lyon - Mandataire : M. Fayolle Cyrille

DP 069 383 17 01033 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 30 m<sup>2</sup> - Terrain : 17 rue de la Ruche Lyon 3ème Superficie du terrain : 1865 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Malinvaud Hélène 17 rue de la Ruche 69003 Lyon

DP 069 383 17 01034 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 43 rue Julien Lyon 3ème Superficie du terrain : 1221 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Rivoletlet Camille 43 rue Julien 69003 Lyon

DP 069 385 17 01035 déposée le 15 mai 2017 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 35 m<sup>2</sup> - Terrain : 15b rue Benoist Mary Lyon 5ème Superficie du terrain : 198 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bordes-Viort Camille 15 b rue Benoist Mary 69005 Lyon

DP 069 388 17 01036 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Construction d'un abri à vélos - Terrain : 1 rue Saint-Hippolyte Lyon 8ème Superficie du terrain : 4290 m<sup>2</sup> - Demandeur : Disi Rhône Alpes Est Bourgogne 1 rue Saint Hippolyte 69008 Lyon

DP 069 381 17 01037 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 33 rue Royale Lyon 1er Superficie du terrain : 252 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Filloux-Morfaux Virginie Hélène 13 chemin des Balmes 69130 Ecully

DP 069 386 17 01038 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 22 rue du Professeur Weill Lyon 6ème Superficie du terrain : 272 m<sup>2</sup> - Demandeur : La Première Plantation 9 rue Fulgencio Gimenez 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Desvallees Gabriel

DP 069 387 17 01039 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 15 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 353 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Vert, La Terre 15 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Mandataire : M. Bertaux Cédric

DP 069 383 17 01040 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 2 place du Château Lyon 3ème Superficie du terrain : 304 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bobrosky Sébastien 2 place du Château 69003 Lyon

DP 069 384 17 01041 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Modification de clôtures et de façade - Terrain : 82 rue Hénion Lyon 4ème Superficie du terrain : 14273 m<sup>2</sup> - Demandeur : Région Auvergne Rhone-Alpes 1 esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02

DP 069 383 17 01042 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 rue de Nazareth Lyon 3ème Superficie du terrain : 321 m<sup>2</sup> - Demandeur : Adbs 14 rue de Nazareth 69003 Lyon - Mandataire : M. Sarica Atalay

DP 069 381 17 01043 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 place Chardonnet Lyon 1er Superficie du terrain : 332 m<sup>2</sup> - Demandeur : André Vial 78 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Mandataire : Mme Rabatet Maud

DP 069 387 17 01044 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 17 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 298 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Guillon Etienne 17 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

DP 069 386 17 01045 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 100 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 231 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 382 17 01046 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 41 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 448 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Savle 73 t Rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 381 17 01047 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue du Jardin des Plantes Lyon 1er Superficie du terrain : 120 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 385 17 01048 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 24 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 141 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Sinniger Anne 11 rue Anatole France 69100 Villeurbanne

DP 069 387 17 01049 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 74 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 230 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sh Trading Ltd 12 rue des Chalets 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Mandataire : M. Ali Aumair

DP 069 384 17 01050 déposée le 16 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture et installation d'un bâtiment modulaire - Terrain : 26 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 818 m<sup>2</sup> - Demandeur : Crédit Agricole Centre Est 1 rue Pierre Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or

DP 069 383 17 01051 déposée le 17 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 19 rue du Professeur Paul Sisley Lyon 3ème Superficie du terrain : 3618 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Cremer Stéphane 35 rue du Pont 69390 Vernaison

DP 069 389 17 01052 déposée le 17 mai 2017 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 24 chemin de Montauban Lyon 9ème Superficie du terrain : 4160 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Andrieux Terence 60 quai Pierre Scize 69005 Lyon

DP 069 388 17 01053 déposée le 17 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 28 rue du Professeur Ranvier Lyon 8ème Superficie du terrain : 5471 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon DGTB - Secteur 7/8 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 386 17 01054 déposée le 17 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 rue Crillon Lyon 6ème Superficie du terrain : 5863 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Labayrade Raphaël 38 rue Crillon 69006 Lyon

DP 069 386 17 01055 déposée le 17 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 93-97 quai Charles de Gaulle Lyon 6ème Superficie du terrain : 15672 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC Pavillon des Serres C/O Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue de Saxe 69427 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Billon Nathaniel

DP 069 383 17 01056 déposée le 17 mai 2017 - Projet : Modification de façade, installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 11 rue Claude Farrère Lyon 3ème Superficie du terrain : 481 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Berthou Yannick 11 rue Claude Farrère 69003 Lyon

DP 069 382 17 01057 déposée le 17 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue Tupin Lyon 2ème Superficie du terrain : 366 m<sup>2</sup> - Demandeur : Chanel 12 rue de l'Industrie 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Dufer Raphaël

DP 069 386 17 01058 déposée le 17 mai 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 71 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 411 m<sup>2</sup> - Demandeur : Boulangerie Popy 71 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Popy Fabrice

DP 069 388 17 01059 déposée le 17 mai 2017 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 14 rue Neuve de Monplaisir Lyon 8ème Superficie du terrain : 480 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Leder Gérard 12 rue Neuve de Monplaisir 69008 Lyon

DP 069 387 17 01060 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 4-4b rue Elie Rochette Lyon 7ème Superficie du terrain : 506 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Brinette Pierre Emmanuel 4 b rue Elie Rochette 69007 Lyon

DP 069 384 17 01061 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 rue Pailleron Lyon 4ème Superficie du

terrain : 193 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Magasin des Livres 1 rue Pailleron 69004 Lyon - Mandataire : Mme Dugue Valérie

DP 069 382 17 01062 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 21 rue Ferrandière Lyon 2ème Superficie du terrain : 185 m<sup>2</sup> - Demandeur : Extrait 21 rue Ferrandière 69002 Lyon - Mandataire : M. Thiechart-Dumonteil Aurélien

DP 069 381 17 01063 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 20b cours Général Giraud Lyon 1er Superficie du terrain : 1176 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Wiplier Nicolas 20 b cours Général Giraud 69001 Lyon

DP 069 386 17 01064 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 104 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 667 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mégazone 1 33 chemin de la Croix 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Gargaillo Guillaume

DP 069 383 17 01065 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 20 rue Saint-Victorien Lyon 3ème Superficie du terrain : 2375 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Metrat Dominique 20 rue Saint-Victorien 69003 Lyon

DP 069 387 17 01066 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 113 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 81 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Innocents 180 avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : M. Soulergues Mathieu

DP 069 388 17 01067 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 336 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 3699 m<sup>2</sup> - Demandeur : Leader Price expansion 123 quai Jules Guesde 94400 Vitry sur Seine - Mandataire : M. Santos José

DP 069 384 17 01068 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 36 rue du Mail Lyon 4ème Superficie du terrain : 229 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Pechkechian Michel 28 rue Bony 69004 Lyon

DP 069 382 17 01069 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue François Dauphin Lyon 2ème Superficie du terrain : 577 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 382 17 01070 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue François Dauphin Lyon 2ème Superficie du terrain : 577 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 388 17 01071 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 10 impasse Lucien Ladous Lyon 8ème Superficie du terrain : 536 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Pouille Gaëlle 10 impasse Lucien Ladous 69008 Lyon

DP 069 388 17 01072 déposée le 18 mai 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 60 rue du Professeur Joseph Nicolas Lyon 8ème Superficie du terrain : 1246 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Buclier 14 chemin du Nan 69780 Saint-Pierre de Chandieu

DP 069 386 17 01073 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 74 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 374 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Pace Arthur 3 bis avenue Antoine Dutrievoz 69100 Villeurbanne

DP 069 382 17 01074 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Création d'une verrière - Terrain : 6 place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 1165 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. LUC Christian 12 rue des Martyrs de la Résistance 69160 Tassin-la-Demi-Lune

DP 069 386 17 01075 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Végétalisation d'un square - Terrain : Square Parc Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 2656 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon P.A.P.U 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire

DP 069 382 17 01076 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 606 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Meunier Aurélie 8 rue Victor Hugo 69002 Lyon

DP 069 382 17 01077 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Réfection partielle de toiture - Terrain : 17 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 388 m<sup>2</sup> - Demandeur : Dm Services 13 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Mandataire : M. Mialon Didier

DP 069 382 17 01078 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Modification de façade sur cour et réfection de devanture - Terrain : 4 rue des Forces Lyon 2ème Superficie du terrain : 167 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bruno Cote Salon 1 rue des Forces 69002 Lyon - Mandataire : M. Buchot Bruno

DP 069 386 17 01079 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 32 rue Juliette Récamier Lyon 6ème Superficie du terrain : 265 m<sup>2</sup> - Demandeur : Egérie Photographies Route des étangs 01240 Saint-Paul de Varax - Mandataire : Mme Tayar Isabelle

DP 069 389 17 01080 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 51 rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 169 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Garabed Marianne 51 rue de Bourgogne 69009 Lyon

DP 069 382 17 01081 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : Rue Grolée - rue Ferrandière Lyon 2ème Superficie du terrain : 2143 m<sup>2</sup> - Demandeur : White Knight C Grolée Carnot 2013 47 bis avenue Hoche 75008 Paris - Mandataire : M. Fourmage Christophe

DP 069 388 17 01082 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue Jean Sarrazin Lyon 8ème - Demandeur : Chanel SAS 12 rue de l'Industrie 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Dufer Raphaël

DP 069 382 17 01083 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 17 rue Ferrandière Lyon 2ème Superficie du terrain : 319 m<sup>2</sup> - Demandeur : La Trinitaine Kerluesse 56470 Saint-Philibert

DP 069 382 17 01084 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 2 place Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 203 m<sup>2</sup> - Demandeur : DI Gailleton 2 place Gailleton 69002 Lyon - Mandataire : Mme Laurence Ozio

DP 069 382 17 01085 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Modification de toiture et de façade - Terrain : 4 rue des Quatre Chapeaux Lyon 2ème Superficie du terrain : 397 m<sup>2</sup> - Demandeur : Effimo1 303 square des Champs Elysées 91080 Courcouronnes - Mandataire : M. Marchebout Franck

DP 069 382 17 01086 déposée le 19 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 16 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 506 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Auguste Comte 16 rue Auguste Comte 69002 Lyon - Mandataire : Mme Jaconelli Laure

---

### **Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 15 au 20 mai 2017**

---

PC 069 385 13 00157 M01 déposé le 18 mai 2017 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 247 m<sup>2</sup> - Terrain : 49 rue des Aqueuducs Lyon 5ème Superficie du terrain : 1141 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Clos de la Canopée 10 boulevard des Belges 69006 Lyon - Mandataire : M. André René - Auteur : M. Morlet Jean-Louis 23, boulevard des Belges 69006 Lyon

PC 069 385 16 00009 M01 déposé le 16 mai 2017 Modificatif - Projet : Extension d'un local commercial et création de bureaux. - Surface créée : 780 m<sup>2</sup> - Terrain : 157 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème Superficie du terrain : 16456 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Atac 14 rue Gorge du Loup 69009 Lyon - Mandataire : M. Delas Florian - Auteur : Korten Architecture 105 rue de Montepy 69210 Fleurieux sur l'Arbresle

PC 069 386 16 00124 M02 déposé le 16 mai 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un équipement collectif en club de sport et école de danse avec modification de façade - Surface créée : 1261 m<sup>2</sup> - Terrain : 84-92 rue d'Inkermann Lyon 6ème Superficie du terrain : 1491 m<sup>2</sup> - Demandeur : Altarea Cogedim Régions 8 avenue Delcassé 75008 Paris - Mandataire : Mme Bernoux Virginia - Auteur : Tangram 10 rue Virgile Marron 13005 Marseille

PC 069 384 16 00338 M01 déposé le 18 mai 2017 Modificatif - Projet : Aménagement de 10 logements, démolition partielle, changement de destination d'un local artisanal en logement, création de - Surface de plancher, changement de menuiseries et ravalement de façade - Surface créée : 53 m<sup>2</sup> - Terrain : 32 rue Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain : 616 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sev Développement 142 rue de Rivoli 75001 Paris - Mandataire : M. Cocquerel Christophe - Auteur : Mme Brossard Caille Stéphanie 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 382 17 00159 déposé le 15 mai 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements - Terrain : 5 place Saint-Nizier Lyon 2ème Superficie du terrain : 382 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas One 96 chemin des Gorges 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Gagnière Eric - Auteur : M. Rinuccini Marc 104 rue du Commandant Charcot 69005 Lyon

PC 069 387 17 00160 déposé le 16 mai 2017 - Projet : Construction temporaire d'un village et d'un centre d'entraînement sportif - Surface créée : 4910 m<sup>2</sup> - Terrain : 353 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 151273 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sasp Lou Rugby 60 avenue Tony Garnier 69007 Lyon - Mandataire : M. Roubert Yann - Auteur : Aia Architecture 20 rue Lortet 69007 Lyon

PC 069 388 17 00161 déposé le 16 mai 2017 - Projet : Construction d'un local technique pour le tramway T6 - Terrain : Rue Challemeil Lacour Lyon 8ème Superficie du terrain : 12881 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sytral 21 boulevard Vivier Merle 69487 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Guillemot Anne - Auteur : Strates Ouvrages d'art 2 rue de Belfort 69004 Lyon

PC 069 383 17 00162 déposé le 16 mai 2017 - Projet : Modification de façade du pool-house avec création de - Surface de plancher - Surface créée : 23 m<sup>2</sup> - Terrain : 73 rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème Superficie du terrain : 799 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Cour Bijan 73 rue Jeanne d'Arc 69003

Lyon - Auteur : M. Roquesalane Bernard 114 avenue Général Leclerc 38200 Vienne

PC 069 387 17 00163 déposé le 16 mai 2017 - Projet : Aménagement intérieur pour mise en sécurité de l'escalier - Terrain : 31-35 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 6461 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Université 2015 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : M. Gagneux Jean-Pierre - Auteur : Sud Architectes 27 rue Joannès Masset- CS 10711 69256 Lyon Cedex 09

PC 069 388 17 00164 déposé le 18 mai 2017 - Projet : Construction d'un bâtiment de 101 logements avec création de 86 aires de stationnement - Surface créée : 6127 m<sup>2</sup> - Terrain : 22b rue Antoine Lumière Angle rue Saint Mathieu Lyon 8ème Superficie du terrain : 1181 m<sup>2</sup> - Demandeur : Kaufman & Broad Rhône-Alpes 33 cours Gambetta 69446 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Speisser Marc - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 387 17 00165 déposé le 18 mai 2017 - Projet : Installation d'une bulle de vente - Surface créée : 130 m<sup>2</sup> - Terrain : 176 avenue Jean Jaures Lyon 7ème Superficie du terrain : 590 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Lyon Rue des Girondins 19 rue de Vienne 75081 Paris Cedex 08 - Mandataire : M. Doublier Yann

PC 069 385 17 00166 déposé le 19 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 place du Change Lyon 5ème Superficie du terrain : 408 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Capdeville Danielle 3 Place du Change 69005 Lyon

PC 069 389 17 00167 déposé le 19 mai 2017 - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment et réaménagement d'un immeuble en 5 logements - Terrain : 10 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 1960 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCP 2 place Dumas de Loire et 7 rue des 2 places, 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon cedex 1 - Mandataire : M. Oppermann Jean

PC 069 382 17 00168 déposé le 19 mai 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement hôtelier et restauration de façade - Terrain : 2 place Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 331 m<sup>2</sup> - Demandeur : DL Sainte-Hélène 2 place Gailleton 69002 Lyon - Mandataire : M. Garnier Daniel - Auteur : M. Nussie Jérôme 2 rue Jussieu 69002 Lyon

---

### **Permis de démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 15 au 20 mai 2017**

---

PD 069 384 17 00022 déposé le 18 mai 2017 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 24 m<sup>2</sup> - Demandeur : Gaz Réseau Distribution France 6 rue Condorcet 75009 Paris - Mandataire : M. Beringuier Jean Pierre

---

### **Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 15 au 20 mai 2017**

---

US 069 383 17 00083 déposé le 15 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 3 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 465 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Pariente Loïc 35 rue des Hérideaux 69008 Lyon - Auteur : Régie Mouton 5 rue du Commandant Dubois 69421 Lyon cedex 03

US 069 382 17 00084 déposé le 15 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 60,58 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 10 rue Confort Lyon 2ème - Demandeur : Suite 145 5 allées des Baies 42390 Villars - Mandataire : Dignonnet - Auteur : Oralia 9 rue Grolée 69292 Lyon cedex 02

US 069 385 17 00086 déposé le 15 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 53,10 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Mandelot Lyon 5ème Superficie du terrain : 480 m<sup>2</sup> - Demandeur : Société Girik 2 place Gerson 69005 Lyon - Mandataire : M. Faveyrial Gilles - Auteur : Oralia Régie de l'Opéra 54 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 382 17 00087 déposé le 15 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50,25 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 112 rue des Charmettes Lyon 2ème Superficie du terrain : 0 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Galichet Benoît 4 rue Franken 68130 Jettingen - Auteur : Foncia Grand Large 25 rue Louis Saulnier 69330 Meyzieu

US 069 387 17 00088 déposé le 16 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 82,30 m<sup>2</sup> en cabinet d'orthophonie - Terrain : 2 rue Pauline Kergomard Lyon 7ème Superficie du terrain : 1038 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Ackermann Clémence 304 rue Garibaldi 69007 Lyon - Auteur : Régie Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69003 Lyon

US 069 383 17 00089 déposé le 17 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 49,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 142 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 345 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Abitbol Fernand 3 rue Pierre Cornille 69006 Lyon - Mandataire : Société Peter Van Der Roy - Auteur : Oralia Régie de l'Opéra 54 cours Lafayette 69241 Lyon Cedex 03

US 069 386 17 00090 déposé le 18 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 24,13 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 63 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 221 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bégue Clément 2 quai Jules Courmont 69002 Lyon - Auteur : Régie Franchet 2 place Bellecour 69002 Lyon

US 069 389 17 00091 déposé le 19 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 104,00 m<sup>2</sup> en cabinet paramédical - Terrain : 16 rue Professeur Patel Lyon 9ème Superficie du terrain : 10163 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Fournier Charlotte 9 impasse des Glycines 69330 Meyzieu - Auteur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 383 17 00092 déposé le 19 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 53,48 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 41 avenue Rockefeller Lyon 3ème Superficie du terrain : 786 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bourion Isabelle 64 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Auteur : Régie Saint Louis 264 rue Garibaldi 69003 Lyon

US 069 382 17 00093 déposé le 19 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 125 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 2 place Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 192 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Garlo 2 place Gailleton 69002 Lyon - Mandataire : M. Garnier Daniel - Auteur : Province Dominicaine de France 222 rue du Faubourg Saint honoré 75008 Paris

---

### **Déclarations préalables délivrées pendant la période du 15 au 20 mai 2017**

---

DP 069 388 17 00087 Décision du 18 mai 2017 à Mme Grigy Estelle 66 impasse des Lavandes 69220 Taponas - Projet : Changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 3t rue Saint-Gervais Lyon 8ème

DP 069 387 17 00163 Décision du 15 mai 2017 à M. Coin Alexis 3 Rue Molière 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en résidence meublée - Terrain : 6 Rue Creuzet Lyon 7ème

DP 069 381 17 00286 Décision du 15 mai 2017 à Semcoda 50 rue du Pavillon 01009 Bourg en Bresse Cedex - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue Philibert Delorme Lyon 1er

DP 069 388 17 00314 Décision du 18 mai 2017 à M. Achard de Goulandre Jean-François 18 rue Maryse Bastié 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 18 rue Maryse Bastié Lyon 8ème

DP 069 381 17 00385 Décision du 15 mai 2017 à SCI 85 Nussdonferstrasse 1090 Wien - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 21 rue Président Edouard Herriot Lyon 1er

DP 069 381 17 00440 Décision du 15 mai 2017 à Mme Palleja 2 rue du Général de Sève 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue du Général de Sève Lyon 1er

DP 069 381 17 00473 Décision du 15 mai 2017 à SLG21 2 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 21 rue du Président Edouard Herriot Lyon 1er

DP 069 383 17 00535 Décision du 15 mai 2017 à Sci Molière 64 rue Molière 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en

logement - Terrain : 64 rue Molière Lyon 3ème

DP 069 381 17 00543 Décision du 15 mai 2017 à Mairie de Lyon 1er 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Projet : Pose de mobilier urbain (lombricomposteur) - Terrain : place Colbert Lyon 1er

DP 069 381 17 00544 Décision du 15 mai 2017 à Mairie de Lyon 1er 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Projet : Pose de mobilier urbain (lombricomposteur) - Terrain : rue des Tables Claudiennes Jardin des Plantes Lyon 1er

DP 069 381 17 00545 Décision du 15 mai 2017 à Mairie de Lyon 1er 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Projet : Pose de mobilier urbain (lombricomposteur) - Terrain : Montée de la Grande Côte Jardin de la montée de la Grande Côte Lyon 1er

DP 069 381 17 00548 Décision du 15 mai 2017 à Mairie de Lyon 1er 2 place Sathonay 69283 Lyon Cedex 01 - Projet : Pose de mobilier urbain (lombricomposteur) - Terrain : rue Perfetti Enceinte Génét/Duplat Lyon 1er

DP 069 381 17 00557 Décision du 16 mai 2017 à M. Stojanovic Oliver 32 route Nationale 69330 Jonage - Projet : Changement de destination de logement en hébergement hôtelier - Terrain : 14 rue Sainte Catherine Lyon 1er

DP 069 385 17 00548 Décision du 15 mai 2017 à M. Six Emmanuel Louis 12 bis montée du chemin Neuf 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 12bis montée du chemin Neuf Lyon 5ème

DP 069 385 17 00584 Décision du 16 mai 2017 à M. Payot François 45 rue des Farges 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 45 rue des Farges Lyon 5ème

DP 069 387 17 00635 Décision du 15 mai 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4-16 rue Lamothe Lyon 7ème

DP 069 381 17 00624 Décision du 15 mai 2017 à M. Charlin Franck 9 place du Lieutenant Morel 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 place du Lieutenant Morel Lyon 1er

DP 069 387 17 00635 Décision du 15 mai 2017 à Soriev 10 rue Emile Zola 69190 Saint-Fons - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue de Marseille Lyon 7ème

DP 069 388 17 00636 Décision du 19 mai 2017 à Slpib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9-13 passage des Alouettes Lyon 8ème

DP 069 385 17 00646 Décision du 16 mai 2017 à Mme Pionchon Catherine 40 b rue Tramassac 69005 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 40b rue Tramassac Lyon 5ème

DP 069 385 17 00647 Décision du 16 mai 2017 à Mme Pionchon Catherine 40 b rue Tramassac 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 40b rue Tramassac Lyon 5ème

DP 069 385 17 00653 Décision du 16 mai 2017 à Cabinet Bois 17 rue Berchet 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue Octavio Mey Lyon 5ème

DP 069 383 17 00667 Décision du 16 mai 2017 à 2TCZ 5 route du Chapoly 69290 Saint-Genis-Les-Ollières - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 53 cours de la Liberté Lyon 3ème

DP 069 381 17 00688 Décision du 15 mai 2017 à Eric Prudent Rénovation 1 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5 place du Griffon Lyon 1er

DP 069 388 17 00700 Décision du 15 mai 2017 à SDC Impasse Stéphane Coignet 5 impasse Stéphane Coignet 69008 Lyon - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 35-35b avenue Viviani Lyon 8ème

DP 069 385 17 00714 Décision du 16 mai 2017 à Ville de Lyon DGTB 69205 Cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 56 rue Pauline Marie Jaricot Lyon 5ème

DP 069 382 17 00717 Décision du 16 mai 2017 à Dm Services 13 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Réfection partielle d'une toiture et réfection d'une souche de cheminée - Terrain : 19 rue d'Auvergne Lyon 2ème

DP 069 383 17 00719 Décision du 16 mai 2017 à Mme Dupuy Gaëlle 30 b rue Claude Farrère 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30b rue Claude Farrère Lyon 3ème

DP 069 385 17 00727 Décision du 15 mai 2017 à SCI Dsg 2 montée du Gourguillon 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 montée du Gourguillon Lyon 5ème

DP 069 382 17 00729 Décision du 16 mai 2017 à Repetto 30 avenue de Messine 75008 Paris - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 rue des Archers Lyon 2ème

DP 069 382 17 00732 Décision du 15 mai 2017 à Entreprise Folghera & Belay 107 avenue Paul Marcellin 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 cours Suchet Lyon 2ème

DP 069 382 17 00746 Décision du 16 mai 2017 à Blanc Gilbert 12 rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 55 rue Auguste Comte Lyon 2ème

DP 069 381 17 00756 Décision du 15 mai 2017 à Les Métiers du Bois ZA de Charpenau 69210 Lentilly - Projet : Réfection partielle de toiture - Terrain : 5 rue Saint Claude Lyon 1er

DP 069 387 17 00763 Décision du 19 mai 2017 à Canapsy 4-6 allée du Caporal Maupas 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 87 rue de Marseille Lyon 7ème

DP 069 387 17 00781 Décision du 15 mai 2017 à Société Moderne de Charpente 248 avenue de l'Industrie 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 35 rue du Général de Miribel Lyon 7ème

DP 069 388 17 00783 Décision du 15 mai 2017 à M. Devalmont Denis 76 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 rue Alphonse Rodet Lyon 8ème

DP 069 383 17 00809 Décision du 19 mai 2017 à Sdc La Renaissance 5 cours Richard Vitton 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 12 cours Richard Vitton Lyon 3ème

DP 069 385 17 00815 Décision du 15 mai 2017 à M. Mary Jacques 58 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 58b avenue du Point du Jour Lyon 5ème

DP 069 387 17 00817 Décision du 19 mai 2017 à Mme Baudon Laurence 22 montée Bonafous 69004 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Surface créée : 44 m<sup>2</sup> - Terrain : 204 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 388 17 00820 Décision du 18 mai 2017 à M. Malacher Loïc 10 rue Catherine Favre 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue Catherine Favre Lyon 8ème

DP 069 383 17 00826 Décision du 16 mai 2017 à Top Alim 17 rue Paul Verlaine 69200 Vénissieux - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 252 cours Lafayette Lyon 3ème

DP 069 387 17 00831 Décision du 19 mai 2017 à M. Massicot Damien 10 chemin du Lavoir 78490 Vicq - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Surface créée : 19 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 rue Creuzet Lyon 7ème

DP 069 387 17 00837 Décision du 19 mai 2017 à M. Humbert Pascal 11 rue Nicolaï 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Surface créée : 4 m<sup>2</sup> - Terrain : 11 rue Nicolaï Lyon 7ème

DP 069 388 17 00839 Décision du 18 mai 2017 à M. Petitjean Sébastien 119 b rue de Montagny 69008 Lyon - Projet : Extension avec modification de façade - Surface créée : 11 m<sup>2</sup> - Terrain : 119b rue de Montagny Lyon 8ème

DP 069 388 17 00852 Décision du 18 mai 2017 à M. Berger Yves 5 rue Alphonse Rodet 69008 Lyon - Projet : Construction d'un abri de voiture - Terrain : 5 rue Alphonse Rodet Lyon 8ème

DP 069 387 17 00892 Décision du 19 mai 2017 à M. Mensah William 4 b place BirHakeim 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureau (cabinet médical) - Surface créée : 42 m<sup>2</sup> - Terrain : 19 rue Victorien Sardou Lyon 7ème

DP 069 388 17 00906 Décision du 18 mai 2017 à SAS Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 rue Général Gouraud Lyon 8ème

DP 069 387 17 00912 Décision du 19 mai 2017 à M. Combe Thierry 11 rue Nicolaï 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 rue Nicolaï Lyon 7ème

DP 069 383 17 00915 Décision du 19 mai 2017 à Foncia Saint-Antoine 4 quai Saint Antoine 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 60 rue Pensionnat Lyon 3ème

DP 069 388 17 00929 Décision du 19 mai 2017 à Cabinet Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 30 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème

DP 069 383 17 00932 Décision du 16 mai 2017 à Sci Permad 215 route des Maisons Neuves 69460 Saint-Etienne-des-Ollières - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 71 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème

DP 069 383 17 00955 Décision du 19 mai 2017 à Régie Rolin Bains 1 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 51-53 rue Etienne Richerand Lyon 3ème

---

### Permis de construire délivrés pendant la période du 15 au 20 mai 2017

---

PC 069 385 12 00312 M01 - Arrêté du 19 mai 2017 Modificatif à M. Ciaravino Christian 160 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Terrain : 160 rue Pierre Valdo Lyon 5ème

PC 069 384 12 00412 M03 - Arrêté du 18 mai 2017 Modificatif à Snc Arkadea Lyon Croix- Rousse 78 rue de la Villette 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un immeuble de bureaux en 49 logements et création de 66 aires de stationnement - Terrain : 1 rue Aimé Bous-sange Lyon 4ème

PC 069 389 14 00183 M03 - Arrêté du 19 mai 2017 Modificatif à Study West 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Projet : Construction d'une résidence étudiante de 133 chambres, de bureaux, de 26 logements, de commerces et création de 142 aires de stationnement - Surface créée : 11992 m<sup>2</sup> - Terrain : 93 rue Marietton Lyon 9ème

PC 069 383 14 00282 M02 - Arrêté du 19 mai 2017 Modificatif à M. et Mme Achache et Michalet Eli et Elsa 135 rue Trarieux 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation d'une maison individuelle et construction d'une maison individuelle avec création d'une aire de stationnement. - Surface créée : 178 m<sup>2</sup> - Terrain : 135 rue Trarieux Lyon 3ème

PC 069 385 15 00208 M01 - Arrêté du 19 mai 2017 Modificatif à M. Fayolle Guillaume 47 rue des Aqueducs 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle, construction d'une piscine et modification de façade et de clôture - Terrain : 47 rue des Aqueducs Lyon 5ème

PC 069 387 16 00058 T01 - Arrêté du 19 mai 2017 Transfert à SCI Lyon 7-8-10 rue Lieutenant Colonel Girard 33 cours Gambetta 69446 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolitions. Construction de deux bâtiments de 113 logements et création de 115 aires de stationnement - Surface créée : 6196 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 - 10 rue Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7ème

PC 069 388 16 00222 M01 - Arrêté du 19 mai 2017 Modificatif à M. Quard Jean-Louis 661 route de Crémière 69440 Saint-Laurent-D'agny - Projet : Démolition partielle, reconstruction à l'identique, modification et ravalement de façades et modification de clôtures et portail - Terrain : 9 rue des Maçons Lyon 8ème

PC 069 385 16 00398 - Arrêté du 19 mai 2017 à Sas Morigi 4 chemin André Didier 38700 La Tronche - Projet : Agrandissement d'un logement dans les combles - Terrain : 87 quai Pierre Scize Lyon 5ème

PC 069 389 16 00407 - Arrêté du 19 mai 2017 à Eiffage Immobilier Centre Est 3 rue Hrant Dink 69002 Lyon - Projet : Extension d'un bâtiment de bureaux avec modification et ravalement de façade et changement de menuiseries - Surface créée : 1791 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 quai du Commerce Lyon 9ème

PC 069 388 16 00408 - Arrêté du 19 mai 2017 à Linkcity Sud-Est 905 rue d'Espagne 69124 Colombier-Saugnieu - Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux, une maison de santé, un commerce en RDC et 30 aires de stationnement - Surface créée : 2964 m<sup>2</sup> - Terrain : avenue Mermoz Lot 27 - ZAC Mermoz Nord Lyon 8ème

PC 069 385 16 00418 - Arrêté du 17 mai 2017 à Marius 223 route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements, locaux commerciaux et ravalement de façade - Terrain : 6 rue Marius Gonin 3 rue Bellièvre Lyon 5ème

PC 069 386 16 00423 - Arrêté du 19 mai 2017 à Picard Surgeles 19 place de la Résistance 92446 Issy Les Moulineaux - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec modification de façade - Surface créée : 202 m<sup>2</sup> - Terrain : 33 rue Duquesne Lyon 6ème

PC 069 385 17 00014 - Arrêté du 19 mai 2017 à M. Gagneux Nicolas 19 Vieille route 69630 Chaponost - Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'une maison individuelle - Surface créée : 755 m<sup>2</sup> - Terrain : 6 montée du Chemin Neuf Lyon 5ème

PC 069 385 17 00019 - Arrêté du 16 mai 2017 à Sci Champignac 160 rue Commandant Charcot 69005 Lyon - Projet : Surélévation d'un bâtiment - Surface créée : 35 m<sup>2</sup> - Terrain : 160 rue Commandant Charcot Lyon 5ème

PC 069 385 17 00025 - Arrêté du 18 mai 2017 à Bémol 5 1 rue de la Baleine 69005 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un local commercial avec modification de façade - Terrain : 1 rue de la Baleine Lyon 5ème

---

### Permis de démolir délivrés pendant la période du 15 au 20 mai 2017

---

PD 069 383 17 00002 - Arrêté du 19 mai 2017 à Vinci Immobilier d'Entreprise 59 rue Yves Kermen 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 45 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème

PD 069 383 17 00003 - Arrêté du 19 mai 2017 à Vinci Immobilier d'Entreprise 59 rue Yves Kermen 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Démolition de bâtiments - Terrain : 47 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème

PD 069 387 17 00005 - Arrêté du 19 mai 2017 à Mandelaure Immo 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 47 avenue Berthelot Lyon 7ème

PD 069 385 17 00011 - Arrêté du 19 mai 2017 à Td Distribution 1 rue de la Favorite 69005 Lyon - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 1 rue de la Favorite Lyon 5ème

PD 069 386 17 00014 - Arrêté du 19 mai 2017 à Cogv 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Projet : Démolition de bâtiments - Terrain : 4 rue Curie Lyon 6ème

PD 069 387 17 00016 - Arrêté du 19 mai 2017 à Sci Dieupart 57 chemin Vert 69004 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment de bureaux - Terrain : 45 rue de Gerland Lyon 7ème

---

### Changements d'Usage délivrés pendant la période du 15 au 20 mai 2017

---

US 069 383 17 00068 - Arrêté du 19 mai 2017 à Mme Frigière Isabelle 145 rue des Marais 26190 Léoncel - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 63 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 166 rue Vendôme Lyon 3ème

US 069 383 17 00069 - Arrêté du 19 mai 2017 à Sci Mt Immo 86 rue des Varennes 69126 Brindas - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 245 rue Paul Bert Lyon 3ème

US 069 383 17 00070 - Arrêté du 19 mai 2017 à Sci Mt Immo 86 rue des Varennes 69126 Brindas - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 22,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 245 rue Paul Bert Lyon 3ème

US 069 383 17 00071 - Arrêté du 19 mai 2017 à Sci Mt Immo 86 rue des Varennes 69126 Brindas - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 16,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 245 rue Paul Bert Lyon 3ème

US 069 386 17 00076 - Arrêté du 19 mai 2017 à M. Truche Philippe 36 rue Lieutenant Colonel Prévost 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 102,51 m<sup>2</sup> en cabinet d'avocat - Terrain : 123 rue Vendôme Lyon 6ème

US 069 386 17 00077 - Arrêté du 19 mai 2017 à Mme Biagi Amandine 62 Rue Bugeaud 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 102,51 m<sup>2</sup> en cabinet d'avocat - Terrain : 123 rue Vendôme Lyon 6ème

---

**Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 27 mai 2017**

---

DP 069 386 17 01087 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 48-52 rue de Créqui Lyon 6ème Superficie du terrain : 621 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 383 17 01088 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 place Jules Hottin Lyon 3ème Superficie du terrain : 219 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Gouvernaire Antoine 10 rue Louis Thévenet 69004 Lyon

DP 069 386 17 01089 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 74 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 297 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bouquin Jean 1 avenue Roosevelt 69130 Ecully

DP 069 383 17 01090 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 143 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 457 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Individuelle 1 place des Maisons Neuves 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Nguyen Van Bach Léandre

DP 069 387 17 01091 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Construction d'un abri de vélos - Terrain : 62-64 rue du Colombier Lyon 7ème Superficie du terrain : 835 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise A. Cluzel 40 B rue du Dauphiné 69800 Saint-Priest - Mandataire : M. Stevenon Thierry

DP 069 386 17 01092 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue Waldeck Rousseau Lyon 6ème Superficie du terrain : 565 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Pozetto 82 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : M. Pozetto Jacques

DP 069 385 17 01093 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Pauline Jaricot Lyon 5ème Superficie du terrain : 12820 m<sup>2</sup> - Demandeur : Jfb Investissement 5761 chemin de Paisy 69760 Limonest - Mandataire : M. Fochesato Serge

DP 069 388 17 01094 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 26 rue Léo Trouilhet Lyon 8ème Superficie du terrain : 104 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Agis 101 rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Papat Pascal

DP 069 384 17 01095 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 65 rue Eugène Pons Lyon 4ème Superficie du terrain : 1165 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Lager Sylvain 5 impasse du Gros Pin 83400 Hyères

DP 069 385 17 01096 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 61 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 244 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sept Sarl 17 rue Cuzin 69511 Vaulx En Velin Cedex - Mandataire : M. Beroud Pierre

DP 069 382 17 01097 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Vaubecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 336 m<sup>2</sup> - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 387 17 01098 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 55 rue Saint-Jérôme Lyon 7ème Superficie du terrain : 358 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 381 17 01099 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 rue Lanterne Lyon 1er Superficie du terrain : 310 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Noël 9 rue Lanterne 69001 Lyon

DP 069 384 17 01100 déposée le 22 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue de la Fontaine Lyon 4ème Superficie du terrain : 209 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Chavot Nathalie 1 rue de la Fontaine 69004 Lyon

DP 069 385 17 01101 déposée le 23 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 66-68 boulevard des Castors Lyon 5ème Superficie du terrain : 1079 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Genevois Daniel 66 boulevard des Castors 69005 Lyon

DP 069 383 17 01102 déposée le 23 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 1 rue Bara Lyon 3ème Superficie du terrain : 83 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Gilbert-Vidal Maguelone 1 rue Bara 69003 Lyon

DP 069 382 17 01103 déposée le 23 mai 2017 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 22 rue Palais Grillet Lyon 2ème Superficie du terrain : 374 m<sup>2</sup> - Demandeur : Chez Carlo 34 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : M. Pignard Maxime

DP 069 381 17 01104 déposée le 23 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 88 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 124 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Ivars Anne 85 avenue Félix Faure 69003 Lyon

DP 069 389 17 01105 déposée le 23 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 29 rue Berjon Lyon 9ème Superficie du terrain : 1785 m<sup>2</sup> - Demandeur : L'Etat - Ministère de l'intérieur Sgami SE 20 rue de l'Espérance 69405 Lyon Cedex - Mandataire : Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité

DP 069 385 17 01106 déposée le 23 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue Henriette Lyon 5ème Superficie du terrain : 386 m<sup>2</sup> - Demandeur : Generation Façades Romain 987 avenue Pierre Auguste 69290 Craponne - Mandataire : M. Vieira Jérémy

DP 069 387 17 01107 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 12 rue d'Anvers Lyon 7ème Superficie du terrain : 305 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Sciarri Thierry 319 route des Bruyères 38440 Villeneuve de Marc

DP 069 382 17 01108 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture et remplacement de 3 fenêtres de toit. - Terrain : 38 quai Docteur Gailleton Lyon 2ème Superficie du terrain : 592 m<sup>2</sup> - Demandeur : Menuiserie Charpente de Bron 10 rue Marcel Sembat 69500 Bron - Mandataire : M. Akhmedov Guseyn

DP 069 387 17 01109 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 place Jules Guesde Lyon 7ème Superficie du terrain : 420 m<sup>2</sup> - Demandeur : Trefle 1 place Jules Guesde 69007 Lyon - Mandataire : Mme Ho Saiyon Catherine

DP 069 386 17 01110 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 105 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 159 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Chobelet Sandrine 105 rue Tronchet 69006 Lyon

DP 069 383 17 01111 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 91 avenue de Saxe Lyon 3ème Superficie du terrain : 219 m<sup>2</sup> - Demandeur : Credit Mutuel 91 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : M. Detrain Thierry

DP 069 387 17 01112 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 148 boulevard Yves Farge - Bât E Lyon 7ème Superficie du terrain : 4508 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Gibaud Thomas 88 T rue Béchevelin 69007 Lyon

DP 069 386 17 01113 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 145 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 7945 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Lafayette 4 place Sadi Carnot 13002 Marseille - Mandataire : M. Michot Olivier

DP 069 384 17 01114 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 11 m<sup>2</sup> - Terrain : 20 rue Dumont Lyon 4ème Superficie du terrain : 133 m<sup>2</sup> - Demandeur : Juma 578 route de Jonc 01290 Grièges - Mandataire : M. Jurquet Eric

DP 069 386 17 01115 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Extension d'un établissement scolaire - Surface créée : 7 m<sup>2</sup> - Terrain : 95 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 3958 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ogec Saint Nom de Jésus 95 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Mandataire : M. Casabiel Ludovic

DP 069 381 17 01116 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 24 montée Saint Sébastien Lyon 1er Superficie du terrain : 697 m<sup>2</sup> - Demandeur : Entreprise Thomas 73 rue Paul et Marc Barbezat 69150 Décines-Charpieu - Mandataire : M. Thomas Arnaud

DP 069 388 17 01117 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 20 rue Louis Juvet Lyon 8ème Superficie du terrain : 20452 m<sup>2</sup> - Demandeur : Région Auvergne Rhône Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Wauquiez Laurent

DP 069 384 17 01118 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue du Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 3358 m<sup>2</sup> - Demandeur : Simonop' 1 14 rue Marc Bloch 92110 Clichy - Mandataire : M. Rousseaux Bernard

DP 069 384 17 01119 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 rue Louis Thévenet Lyon 4ème Superficie du terrain : 6333 m<sup>2</sup> - Demandeur : Altimaître 73 rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : M. Maître Julien

DP 069 381 17 01120 déposée le 24 mai 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 cours Général Giraud Lyon 1er Superficie du terrain : 6645 m<sup>2</sup> - Demandeur : Collège Saint-Louis Saint Bruno 1 cours Général Giraud 69001 Lyon - Mandataire : M. Mignard Jean Léon

DP 069 383 17 01121 déposée le 26 mai 2017 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 17 m<sup>2</sup> - Terrain : 49b rue du Professeur

Rochaix Lyon 3ème Superficie du terrain : 3187 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Cabal Lorraine 49 b rue du Professeur Rochaix 69003 Lyon

DP 069 384 17 01122 déposée le 26 mai 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 66 rue Eugène Pons Lyon 4ème Superficie du terrain : 1729 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon 1 place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 384 17 01123 déposée le 26 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 284 m<sup>2</sup> - Demandeur : Distribution Casino France 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne Cedex 01 - Mandataire : M. Estienne Jean Bernard

DP 069 388 17 01124 déposée le 26 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 122 Route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 251 m<sup>2</sup> - Demandeur : Peeters 49 avenue Pablo Picasso 69512 Vaulx en Velin Cedex - Mandataire : M. Delrieux Thierry

DP 069 382 17 01125 déposée le 26 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 cours Bayard Lyon 2ème Superficie du terrain : 161 m<sup>2</sup> - Demandeur : Distribution Casino France 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne Cedex 01 - Mandataire : M. Estienne Jean Bernard

DP 069 381 17 01126 déposée le 26 mai 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 1717 m<sup>2</sup> - Demandeur : Amorino 2 place BirHakeim 69003 Lyon - Mandataire : M. Komerokian Marc

DP 069 386 17 01127 déposée le 26 mai 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38 rue Sainte-Geneviève Lyon 6ème Superficie du terrain : 620 m<sup>2</sup> - Demandeur : Champagne Facades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or - Mandataire : M. Fraisse Julien

---

### **Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 27 mai 2017**

---

PC 069 387 14 00299 M02 déposé le 24 mai 2017 Modificatif - Projet : Restructuration d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 1556 m<sup>2</sup> - Terrain : 75 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 1002 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Petite Halle 75 7 allée des Rossignols 69530 Brignais - Mandataire : M. Petiau Benoît - Auteur : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 387 15 00091 M02 déposé le 22 mai 2017 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 13 logements et création de 13 aires de stationnement - Surface créée : 733 m<sup>2</sup> - Terrain : 16 Rue du Béguin Lyon 7ème Superficie du terrain : 290 m<sup>2</sup> - Demandeur : Capucine 22 cours Eugénie 69003 Lyon - Mandataire : M. Larive Pascal - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 387 15 00149 T02 déposé le 24 mai 2017 Transfert - Projet : Démolition, construction d'un bâtiment de 68 logements et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 1678 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 Rue Béchevelin Lyon 7ème Superficie du terrain : 809 m<sup>2</sup> - Demandeur : Arcole Industrie Tertiaire 140 avenue Franklin Roosevelt 69500 Bron - Mandataire : M. Scarpari Ludovic - Auteur : Corum Architectes 129 chemin du Moulin Carron 69132 Ecully Cedex

PC 069 387 15 00283 M03 déposé le 26 mai 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination de bureaux en logements avec modification de façade - Surface créée : 914 m<sup>2</sup> - Terrain : 52 rue Jaboulay Lyon 7ème Superficie du terrain : 7103 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc Les Lofts 52 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick - Auteur : M. Silvy-Leligois Mathieu 78 cours Charlemagne 69002 Lyon

PC 069 385 15 00383 M01 déposé le 23 mai 2017 Modificatif - Projet : Construction de deux bâtiments de 48 logements et création de 56 aires de stationnement - Surface créée : 2948 m<sup>2</sup> - Terrain : 55 bis avenue du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain : 1852 m<sup>2</sup> - Demandeur : Vinci Immobilier 19 quai Perrache 69002 Lyon - Mandataire : M. Reymond Stéphane - Auteur : Siz-Ix Architectes 18 rue de la Quarantaine 69005 Lyon

PC 069 382 16 00023 M01 déposé le 23 mai 2017 Modificatif - Projet : Aménagement d'une - Surface commerciale, réfection de devanture et d'une verrière - Surface créée : 133 m<sup>2</sup> - Terrain : 9 - 11 rue Carnot 1 rue de Jussieu - 10/12 rue Grolée Lyon 2ème Superficie du terrain : 1178 m<sup>2</sup> - Demandeur : White Knight C Grolee Carnot 2013 16 avenue de Frieland 75008 Paris - Mandataire : M. Fournage Christophe - Auteur : Rca Ruby Curis Associés 25 rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 383 16 00311 M01 déposé le 24 mai 2017 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un bâtiment de 8 logements et création de 9 aires de stationnement - Surface créée : 618 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 rue Antoinette Lyon 3ème Superficie du terrain : 684 m<sup>2</sup> - Demandeur : Katrimmo 52 rue du Colombier 69007 Lyon - Mandataire : M. Arbey Jean-Philippe - Auteur : Agregra Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 388 17 00169 déposé le 23 mai 2017 - Projet : Construction de deux maisons individuelles et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 257 m<sup>2</sup> - Terrain : 172 avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 1069 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Romeas Gaëlle 164 avenue Paul Santy 69008 Lyon - Auteur : M. Veyret Claude 39 rue Hippolyte KAHn 69100 Villeurbanne

PC 069 389 17 00170 déposé le 24 mai 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial et d'un entrepôt en 4 logements avec modification de façade - Terrain : 64 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 589 m<sup>2</sup> - Demandeur : Immag 75 b rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Benahmed Abdelmagide - Auteur : Scp Marin Architectes 23 rue Henri Gorjus 69004 Lyon

PC 069 386 17 00171 déposé le 24 mai 2017 - Projet : Changement de destination de local commercial en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 72 m<sup>2</sup> - Terrain : 5 rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 235 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Escande Gilles 9T rue Jamen Grand 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 381 17 00172 déposé le 24 mai 2017 - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 8 logements, d'un local vélos et création de 7 aires de stationnement - Surface créée : 787 m<sup>2</sup> - Terrain : 16 rue Duroc Lyon 1er Superficie du terrain : 335 m<sup>2</sup> - Demandeur : Equinox 13 B quai Pierre Scize 69009 Lyon - Mandataire : M. Clément Mario - Auteur : Atelier A.I.D 16 rue Duroc 69001 Lyon

PC 069 381 17 00173 déposé le 26 mai 2017 - Projet : Aménagement de 2 logements et changement des menuiseries - Terrain : 31 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 412 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Sainte-Valentine Mont 71220 Suin - Mandataire : Mme Ruste Valentine - Auteur : M. L'Héritier Roger Le Gros Chigy 71220 Saint-André le Désert

PC 069 381 17 00174 déposé le 26 mai 2017 - Projet : Aménagement d'un logement, modification de toiture et remplacement des menuiseries - Surface créée : 1 m<sup>2</sup> - Terrain : 31 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 412 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Leynaud Mont 71220 Suin - Mandataire : Mme Ruste Cécile - Auteur : M. L'Héritier Roger Le Gros Chigy 71220 Saint-André le Désert

PC 069 381 17 00175 déposé le 26 mai 2017 - Projet : Démolition partielle, changement de destination d'un entrepôt en logement avec modification de façade et de toiture - Surface créée : 163 m<sup>2</sup> - Terrain : 31 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 412 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Saint-Martin Mont 71220 Suin - Mandataire : Mme Ruste Martin - Auteur : M. L'Héritier Roger Le Gros Chigy 71220 Saint-André le Désert

PC 069 389 17 00176 déposé le 26 mai 2017 - Projet : Surélévation d'un bâtiment - Surface créée : 103 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 quai Paul Sédallian 69009 Lyon 9ème Superficie du terrain : 940 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Jeffie 7 quai Paul Sédallian 69009 Lyon - Mandataire : M. Tavernier Stéphane - Auteur : M. Porte Jacques 100 rue Saint-Georges 69005 Lyon

---

### **Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 27 mai 2017**

---

US 069 385 17 00094 déposé le 24 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 53,00 m<sup>2</sup> en cabinet de psychothérapeute - Terrain : 13 Place de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 1267 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. De Saint-Just Jean-Luc 151 ter rue Joliot Curie 69005 Lyon - Auteur : Régie Gallichet-Lemaître 56 cours Gambetta 69366 Lyon Cedex 07

US 069 387 17 00095 déposé le 24 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 54 rue Pré Gaudry Lyon 7ème Superficie du terrain : 2088 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Morin Thierry - Mandataire : Appart Ambiance - Auteur : Régie Rolin-Bainson 7 cours Charlemagne 69002 Lyon

US 069 384 17 00097 déposé le 22 mai 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43,60 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 65 rue Eugène Pons Lyon 4ème Superficie du terrain : 1165 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Lager Sylvain 5 impasse du Gros Pin 83400 Hyères - Auteur : Régie Rolin Bainson 7 cours Charlemagne 69002 Lyon

---

**Déclarations préalables délivrées pendant la période du 22 au 27 mai 2017**

---

DP 069 381 16 02552 Décision du 22 mai 2017 à Mme Henkeme Chantal 19 rue Vendôme 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 rue René Leynaud Lyon 1er

DP 069 388 17 00333 Décision du 24 mai 2017 à OGIC 58 -60 avenue Edouard Vaillant 92517 Boulogne Billancourt - Projet : Division parcellaire - Terrain : 32 rue Saint Nestor Lyon 8ème

DP 069 382 17 00540 Décision du 23 mai 2017 à Sdc 7 Marc Antoine Petit 25 rue de la Charité 69287 Lyon Cedex 02 - Projet : Changement de menuiseries avec modification de façade - Terrain : 7 rue Marc Antoine Petit Lyon 2ème

DP 069 384 17 00553 Décision du 23 mai 2017 à Mme Savarino Georgette 11 rue d'Austerlitz 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue d'Austerlitz Lyon 4ème

DP 069 381 17 00580 Décision du 23 mai 2017 à Gestion et Patrimoine Lescuyer 122 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 14 rue des Pierres Plantées Lyon 1er

DP 069 385 17 00628 Décision du 23 mai 2017 à Tdf 1190 route des Echets 01390 Tramoyes - Projet : Construction d'un local technique - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 10 montée Nicolas de Lange Lyon 5ème

DP 069 383 17 00655 Décision du 24 mai 2017 à M. Lacour Nicolas 122 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue Antoine Lavolette Lyon 3ème

DP 069 381 17 00656 Décision du 23 mai 2017 à Sir John's 48 rue Sainte Geneviève 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 9 rue de la Vieille Lyon 1er

DP 069 385 17 00661 Décision du 23 mai 2017 à Citya Barioz Immobilier 76 rue Louis Blanc 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 2 rue de la Favorite Lyon 5ème

DP 069 381 17 00665 Décision du 23 mai 2017 à M. Sadoit Fabien 24 rue Lanterne 69001 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 14 m<sup>2</sup> - Terrain : 24 rue Lanterne Lyon 1er

DP 069 385 17 00685 Décision du 23 mai 2017 à Mme Ricome Patricia 38 rue Chazay 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 rue Chazay Lyon 5ème

DP 069 382 17 00687 Décision du 23 mai 2017 à Big Mike 49 rue de la Charité 69002 8Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 49 rue de la Charité Lyon 2ème

DP 069 382 17 00693 Décision du 23 mai 2017 à 3F Immobilière Rhône-Alpes 9 rue Anna Marly 69307 Lyon Cedex 07 - Projet : Ravalement de façade avec réfection de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 31 avenue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 382 17 00721 Décision du 23 mai 2017 à Blanc Gilbert 12 rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 17 rue Auguste Comte Lyon 2ème

DP 069 381 17 00723 Décision du 23 mai 2017 à Office Notarial Jullien & Le Berquier 9 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue du Bât d'Argent Lyon 1er

DP 069 384 17 00726 Décision du 23 mai 2017 à M. Coureau Nicolas 1 cours d'Herbouville 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 1 cours d'Herbouville Lyon 4ème

DP 069 386 17 00753 Décision du 23 mai 2017 à Rfl 25 avenue du 8 mai 1945 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 62 rue Garibaldi Lyon 6ème

DP 069 381 17 00754 Décision du 23 mai 2017 à Mme Pley Béatrice 2 rue Mulet 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 2 rue Mulet Lyon 1er

DP 069 382 17 00758 Décision du 23 mai 2017 à Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 10 rue de Castris Lyon 2ème

DP 069 382 17 00764 Décision du 23 mai 2017 à Smd Lyon Lyon Pentes 1 rue Imbert Colomès 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux - Terrain : 18 rue d'Enghien Lyon 2ème

DP 069 382 17 00765 Décision du 23 mai 2017 à Crédit Agricole Centre Est 1 rue Truchis de Lays 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 41 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 382 17 00777 Décision du 23 mai 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade sur cour - Terrain : 14 cours Charlemagne Lyon 2ème

DP 069 382 17 00798 Décision du 23 mai 2017 à Ultimae 11 quai Maréchal Joffre 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial - Terrain : 11 Quai Maréchal Joffre Lyon 2ème

DP 069 381 17 00802 Décision du 23 mai 2017 à Immeuble 17 rue de Flesselles 69001 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 Rue de Flesselles Lyon 1er

DP 069 382 17 00806 Décision du 23 mai 2017 à L'Epictural Lyon La Redonde 87260 Saint-Paul - Projet : Remise en peinture de la devanture - Terrain : 6 rue du Petit David Lyon 2ème

DP 069 382 17 00841 Décision du 23 mai 2017 à Maison Saint-Martin d'Ainay 20 rue Franklin 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue Franklin Lyon 2ème

DP 069 381 17 00849 Décision du 23 mai 2017 à Mme Leclerc Oriane 12 rue Mottet de Gérando 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Mottet de Gérando Lyon 1er

DP 069 388 17 00921 Décision du 24 mai 2017 à Tdf 1194 route des Echets 01390 Tramoyes - Projet : Modification de toiture - Terrain : 164 rue Challemel Lacour Lyon 8ème

DP 069 388 17 00925 Décision du 24 mai 2017 à Mjc Monplaisir 25 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Projet : Installation d'un container de stockage - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 389 17 00945 Décision du 23 mai 2017 à M. Carpano Eric 1 t rue Maréchal de Lattre de Tassigny 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 1B rue Maréchal de Lattre de Tassigny Lyon 9ème

---

**Permis de construire délivrés pendant la période du 22 au 27 mai 2017**

---

PC 069 388 16 00212 T01 - Arrêté du 22 mai 2017 Transfert à Le Monolithe 61 rue Delandine 69002 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de bureaux et création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 1710 m<sup>2</sup> - Terrain : 60 avenue Rockefeller Bioparc Lyon 8ème

PC 069 388 16 00355 - Arrêté du 24 mai 2017 à Grand Lyon - La Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'un établissement scolaire - Surface créée : 5462 m<sup>2</sup> - Terrain : 19 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème

PC 069 389 16 00369 - Arrêté du 22 mai 2017 à Sci Lyon 9 Industrie 40 rue Bonnel 69484 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction de 165 logements et création de 179 aires de stationnement - Surface créée : 11570 m<sup>2</sup> - Terrain : quai Paul Sédallian Ilot 4 Lyon 9ème

---